



Plan Climat Air
Energie Territorial

Plan d'actions 2023-2028

Table des matières

| | |
|--|-----------|
| Axe 1 Accompagner la transition du parc bâti du territoire | 3 |
| AC1.A1 - Structurer l'offre de service pour réussir la massification de la rénovation énergétique performante des bâtiments – Cible Résidentielle..... | 3 |
| AC1.A2 - Structurer l'offre de service pour réussir la massification de la rénovation énergétique performante des bâtiments – Cible Tertiaire..... | 5 |
| AC1.C1 - Développer un observatoire de la rénovation énergétique de l'habitat pour identifier, quantifier les effets des mesures mises en place à l'échelle du territoire..... | 7 |
| AC1.C2 - Intensifier le repérage des ménages en situation de précarité énergétique | 8 |
| | |
| Axe 2 Accélérer l'essor des mobilités durables et décarbonées | 9 |
| AC2.A1 - Mettre en œuvre le Plan Métropolitain des Mobilités (P2M) et compléter les dispositifs pour accélérer l'essor des carburations alternatives | 9 |
| AC2.C1 - Assurer la mise en œuvre du schéma de logistique urbaine..... | 12 |
| AC2.C2 - Inciter le passage de la voiture individuelle à la voiture partagée par la création d'un plan de développement du véhicule partagé | 13 |
| AC2.C3 - Stimuler la mise en place des plans de mobilité (administrations et entreprises) | 14 |
| | |
| Axe 3 Accélérer l'essor des transitions vers une économie bas-carbone | 15 |
| AC3.A1 – Découpler la production d'énergie renouvelable locale | 15 |
| AC3.C1 - Renforcer l'accompagnement des entreprises dans leur transition énergétique..... | 18 |
| AC3.C2 – Structurer une dynamique territoriale et partenariale des démarches RSE | 20 |
| AC3.C3 - Accompagner l'essor d'une économie circulaire sur le territoire métropolitain | 22 |
| AC3.C4 - Structurer les filières locales du champ à l'assiette dans le cadre du projet de marché d'intérêt local (MIL)..... | 24 |
| | |
| Axe 4 Adapter les territoires aux effets du changement climatique..... | 26 |
| AC4.A1 – Développer une stratégie d'adaptation aux phénomènes de fortes chaleurs et sécheresses | 26 |
| AC4.C1 - Diminuer l'exposition des acteurs économiques et des acteurs publics pour les rendre plus résilients au changement climatique..... | 29 |
| AC4.C2 - Développer une culture de la santé environnementale à l'échelle de la Métropole..... | 31 |
| AC4.C3 - Protéger, adapter et augmenter la place de la nature et du vivant pour accroître la résilience face au changement climatique..... | 32 |

| | |
|--|-----------|
| Axe 5 Agir collectivement en faveur des transitions | 34 |
| AC5.A1 – Accompagner les usagers au changement des modes de vie | 34 |
| AC5.C1 - Former l'ensemble des acteurs du territoire aux enjeux de transition écologique et énergétique | 36 |
| AC5.C2 - Intégrer les objectifs de transition écologique et énergétique du PCAET dans le cadre de l'adoption du Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER) | 37 |
| AC5.C3 - Élaborer un plan de sobriété d'administration exemplaire | 38 |
| | |
| Plan Air | 40 |
| Améliorer la qualité de l'air respiré pour la santé de tous..... | 40 |
| | |
| Facteurs Clefs de Succès | 43 |
| AC6.A1 – Structurer une cellule d'ingénierie financière au service des transitions | 43 |
| AC6.A2 – Développer une animation partenariale territoriale et extra-territoriale des actions climat air énergie | 44 |
| AC6.A3 – Déployer un observatoire air énergie climat pour suivre et mesurer la mise en œuvre du PCAET | 46 |

| Axe 1 | Accompagner la transition du parc bâti du territoire

Action cadre

AC1.A1 - Structurer l'offre de service pour réussir la massification de la rénovation énergétique performante des bâtiments – Cible Résidentielle

► *Orientation 1 : Améliorer la sobriété et l'efficacité énergétique des bâtiments du territoire*

Contexte et enjeux

La rénovation énergétique est un axe prioritaire de la politique nationale. L'ambition affichée est d'accélérer la dynamique et de rénover 700 000 logements par an, sous l'impulsion du dispositif Ma Prime Rénov. Au-delà de la massification, l'enjeu est également d'améliorer la qualité des projets, l'ADEME estimant en 2019 que seules 25 000 rénovations permettaient d'atteindre le niveau BBC rénovation et que 75% des rénovations des maisons individuelles ne permettent pas de saut de classe sur l'étiquette énergétique (DPE). A l'échelle de la Métropole du Grand Nancy, les bâtiments sont actuellement le premier poste de consommation énergétique, correspondant à 44% de la totalité des consommations énergétiques dont 27% pour les seuls logements, et près d'un tiers des émissions de GES (31%).

L'orientation 2 du Programme Métropolitain de l'Habitat (2022-2027), intitulée « adapter l'habitat existant et la production neuve aux enjeux de transition écologique », vise notamment à contribuer à préparer le territoire à la vulnérabilité croissante de la Métropole aux aléas climatiques, la volatilité et la hausse des prix de l'énergie et l'impact des logements sur l'environnement et le vivant. Cette orientation, déclinée en 8 fiches actions, constitue une feuille de route complémentaire pour accompagner les ambitions du PCAET.

Délégitaire de compétences des aides à la pierre depuis 2005, la Métropole déploie de nombreux outils et dispositifs opérationnels tant sur le parc public que sur le parc privé. Cet écosystème complexe est rendu lisible par la Maison de l'Habitat et du Développement Durable. Depuis 2019, elle matérialise le réseau partenarial sur la rénovation énergétique et constitue une porte d'entrée privilégiée pour guider et orienter les usagers vers le partenaire idoine : l'ALEC ou la SAPL Grand Nancy Habitat.

Le PCAET de la Métropole du Grand Nancy fixe des objectifs très ambitieux en matière de rénovation énergétique du parc résidentiel : rénover 100% du parc de logements soit 4 200 logements/an (3 000 / an à l'horizon 2030) dont 75% au niveau « BBC rénovation » à échéance 2050. Cette trajectoire suppose d'accélérer le nombre de rénovations annuelles sur le territoire, mais surtout d'augmenter significativement la qualité des projets.

Animation Métropole Grand Nancy

| Pilotage | Services associés |
|-------------|------------------------|
| DCTE / DHRU | MHDD / ALEC / SAPL GNH |

Description et finalités de l'action cadre

L'objectif de la Métropole du Grand Nancy est de se positionner comme un acteur incontournable de la rénovation énergétique performante. En portant le Service Public de la Rénovation Énergétique de l'Habitat, elle souhaite renforcer une offre de service globale et intégrée permettant d'optimiser la massification des rénovations énergétiques. L'objectif de la Métropole est de :

- Stimuler et accompagner les habitants dans la rénovation globale de leur logement
- Lutter contre la précarité énergétique dans le contexte de renchérissement des coûts de l'énergie
- Contribuer au développement et à la qualité de la filière professionnelle locale du bâtiment
- Anticiper et adapter l'habitat au changement climatique

Mesure 1 : Coordonner et amplifier les dispositifs d'ingénierie existants, pour renforcer le service public de la rénovation énergétique pour l'ensemble des publics.

Cette mesure vise à garantir la continuité du service public existant tout en amorçant sa montée en puissance par la réalisation d'une étude de préfiguration et l'animation d'un groupe de réflexion avec les partenaires du territoire en vue d'adapter les outils MHDD, ALEC, SAPL voire SOLOREM, d'optimiser le rôle de la Métropole en tant que coordinatrice et de favoriser la lisibilité et visibilité du service public sur le territoire. Cette étape doit conduire dès 2024 à la mise en œuvre d'un service public optimisé et renforcé à la hauteur des objectifs fixés. Ainsi ses missions vont évoluer vers un accompagnement massif à la rénovation énergétique globale et performante. Pour en assurer le succès, la création de 9 postes sur la période du PCAET est anticipée.

En soutien à ce service, un parcours incitatif à la rénovation globale et performante sera créé basé sur la complémentarité des ingénieries publiques et privées. Il sera décliné en deux volets, l'un dédié aux maisons individuelles, l'autre aux copropriétés. Il s'appuiera sur la mise en place d'un dispositif local de soutien à l'ingénierie privée (Architecte, MOE, BE) de conception / accompagnement de la rénovation globale et performante (financement d'audit / test infiltrométrie / contrat de Moe)

| Pilote | Partenaires |
|--------------------|---|
| DCTE / DHRU / ALEC | SAPL, ALEC, Anah, Banque des Territoires, Action Logement |

Mesure 2 : Ajuster l'offre de financement de la rénovation énergétique des logements en développant de nouveaux outils et mobilisant les instruments financiers disponibles

Afin d'accompagner la trajectoire souhaitée en matière de rénovation énergétique, et de stimuler le passage à l'acte vers des travaux très performants, la Métropole va engager dès 2023 une étude sur l'évolution des aides métropolitaines, en complément des aides nationales (ANAH, MaPrimeRénov', CEE) et régionales (CLIMAXION). L'objectif sera d'analyser :

- ▶ Les critères d'éligibilité de l'aide, en définissant un règlement incitant à la rénovation très performante
- ▶ Identifier l'effet levier des aides locales sur la réalisation des travaux, sur la qualité des projets (rénovation globale, utilisation de matériaux biosourcés, économies d'énergie réalisées ...)
- ▶ Assurer la complémentarité de l'aide avec les subventions nationales
- ▶ Analyser l'impact en matière de retombées économiques sur le territoire

Pour déployer cette nouvelle aide, de nouveaux financements sont à trouver, notamment au niveau européen, nécessitant une collaboration des services afin d'optimiser la récupération de ces subventions. La Métropole s'appuiera sur le développement d'une cellule d'ingénierie financière (voir action facteur clé de succès n°1) afin d'identifier les modalités de financement de cette nouvelle aide métropolitaine. L'objectif est d'être en mesure de proposer cette aide en 2024 en appui au service public optimisé. Il est anticipé le financement de 4500 rénovations performantes sur la période du PCAET avec une enveloppe moyenne de 4000 euros par projet.

| | | | |
|---------------|------|--------------------|---|
| <i>Pilote</i> | DCTE | <i>Partenaires</i> | Anah, Communes, Sacicap, Action Logement, Banque des Territoires, BEI |
|---------------|------|--------------------|---|

Mesure 3 : Développer les coopérations avec l'ensemble des acteurs impliqués dans les processus de rénovation, mobiliser et accompagner la filière du bâtiment

Pour atteindre les objectifs ambitieux que la Métropole s'est fixés, la structuration d'une filière de rénovation énergétique capable de répondre aux exigences de performance BBC et à la multiplication des chantiers est un enjeu primordial. Aussi le Grand Nancy doit initier un dialogue avec l'ensemble des acteurs de la profession (FBTP, CAPEB, thermiciens, maîtres d'œuvres, certificateurs, diagnostiqueurs, organismes de formation...) afin d'évaluer l'obstacle qualitatif et quantitatif à franchir. Après en avoir déduit des objectifs et les conditions de faisabilité, un plan d'action sera mis en place. Le Grand Nancy pourra s'appuyer sur le travail effectué dans le cadre de la plateforme territoriale de planification énergétique (PTRE) (petit dej immo), sur la convention de partenariat avec la communauté du BTP (commande publique, innovation) et sur le volet parcours immobilier de la stratégie de développement économique.

En complément du Contrat d'Objectif Territorial signé par la région avec les acteurs du BTP, dont l'objectif est de répondre aux besoins de main d'œuvre et de compétences, la structuration de la filière locale doit permettre une montée en puissance de la profession notamment par une coopération renforcée entre les différents corps de métiers afin d'optimiser les chantiers. Dans cet objectif le Grand Nancy devra promouvoir l'intervention de maîtres d'œuvres formés en rénovation BBC.

Un partenariat avec la filière de l'immobilier, agences, notaires et syndicats est un autre pilier de cette mesure. Plus que de simples relais de la politique volontariste de rénovation de la Métropole, ces acteurs doivent prendre un rôle plus actif en valorisant les rénovations performantes auprès de leurs publics.

| | | | |
|---------------|---------|--------------------|---|
| <i>Pilote</i> | Dev Eco | <i>Partenaires</i> | Lorr'Up / FFB / CAPEB / FNAIM / UNPI / CMA / GNI / ReMix / PTCE Le levier |
|---------------|---------|--------------------|---|

Moyens et ressources

| Budget de fonctionnement | Budget d'investissement |
|---------------------------------------|--------------------------------------|
| ▶ Recrutement de 9 ETP à horizon 2028 | ▶ 18 M€ d'aide locale à horizon 2028 |

Objectifs et indicateurs

| Objectifs et impacts | Indicateurs de suivi |
|---|---|
| ▶ Rénover 10 000 logements d'ici 2028 | ▶ Nombre de ménages conseillés |
| ▶ Financer 4500 rénovations d'ici 2028 | ▶ Nombre de projets accompagnés |
| | ▶ Nombre de projets subventionnés |
| | ▶ Volume de travaux générés |
| | ▶ Acteurs impliqués, rencontres organisées, nombre de présents, projets accompagnés |
| | ▶ Gain énergétique des rénovations |
| ▶ Structurer la filière de la rénovation | ▶ Mise en place du plan d'action |
| ▶ Formaliser des partenariats avec la filière de l'immobilier, agences, notaires et syndicats | ▶ Nombre d'action de sensibilisation auprès de leur public |

Calendrier

| 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 |
|----------------------------------|--|------|------|------|------|
| | Renforcer l'offre de service public de la rénovation | | | | |
| | Ajuster l'offre de financement | | | | |
| Mobiliser la filière du bâtiment | | | | | |

AC1.A2 - Structurer l'offre de service pour réussir la massification de la rénovation énergétique performante des bâtiments – Cible Tertiaire

- *Orientation 1 : Améliorer la sobriété et l'efficacité énergétique des bâtiments du territoire*

Contexte et enjeux

Le secteur tertiaire, avec 17% des consommations énergétiques, est le quatrième poste le plus important à l'échelle du territoire métropolitain (1 267 GWh en 2019). 64% des consommations du secteur sont dédiées aux besoins de chaleur et refroidissement. Sur le territoire de la Métropole, ce sont les activités de bureaux qui représentent la part la plus importante des consommations énergétiques (30%). On retrouve ensuite les commerces (17%) puis les secteurs de l'enseignement (15%) et de la santé (14%).

Le Décret Tertiaire fixe pour objectif de réduire de 60% les consommations énergétiques du parc tertiaire français d'ici 2050 et des obligations intermédiaires. Le champ d'application de l'obligation est fixé au seuil de 1000 m² de surface de plancher. Il fixe des obligations déclaratives et suivi de la réduction de la consommation d'énergie finale sur une plateforme numérique (« OPERAT ») gérée par l'ADEME et prévoit la mise en place de sanctions (amendes administratives) en cas de non-respect de l'un des objectifs de réduction de la consommation d'énergie finale. Afin de s'aligner dans la feuille de route définie par le décret tertiaire, les services de la Métropole ont engagé une première phase de diagnostic des principaux sites les plus consommateurs. L'objectif est d'identifier les gisements d'économie d'énergie et de définir une feuille de route. Le patrimoine métropolitain étant ancien, il est soumis de façon majeure à l'impact de l'augmentation des prix des énergies.

Animation Métropole Grand Nancy

| | |
|-------------------|--------------------------|
| <i>Pilotage</i> | <i>Services associés</i> |
| DCTE / Patrimoine | Développement économique |

Description et finalités de l'action cadre

Cette mesure vise à accélérer la rénovation énergétique du patrimoine tertiaire public (et prioritairement métropolitain) et privé, afin d'atteindre les objectifs fixés dans le décret tertiaire. Elle permettra de :

- Structurer la stratégie métropolitaine concernant la rénovation du patrimoine de la métropole. Un plan pluriannuel d'investissement est en cours de rédaction par un bureau d'étude et devrait être remis à la Métropole durant le premier trimestre 2023.
- Renforcer l'accompagnement et le suivi des communes de la métropole pour la rénovation de leur patrimoine
- Créer un groupe de travail regroupant les acteurs du parc tertiaire afin d'engager collectivement le territoire vers les objectifs fixés en terme de consommation et de performance énergétique
- Accompagner techniquement et financièrement les acteurs du parc tertiaire pour assurer la mise en place de la stratégie

Mesure 1 : Définir une stratégie de rénovation énergétique du patrimoine métropolitain

La Métropole doit se doter d'un schéma directeur immobilier énergie (SDIE) afin d'acquérir une vision consolidée de son patrimoine immobilier en vue de questionner l'usage et de prioriser, bâtiment par bâtiment, la mise en œuvre des travaux et des moyens répondant à la stratégie patrimoniale d'efficacité énergétique des 30 prochaines années. La rédaction d'un cahier des charges avec un volet énergie en 2023 doit conduire à la sélection d'un prestataire en 2024.

La Métropole du Grand Nancy s'est par ailleurs engagée dans la mise en œuvre de la phase 1 du Plan d'Amélioration Énergétique Patrimonial (PAEP).

Les 19 bâtiments les plus énergivores du parc ont été sélectionnés parmi les 45 bâtiments de la Métropole soumis aux exigences du décret tertiaire pour faire l'objet d'audit énergétiques. Cette étude a permis d'évaluer la performance énergétique et de dégager les bouquets de travaux chiffrés qui permettront d'atteindre les exigences du décret tertiaire. Elle a conduit à la mise en place de ce Plan d'Amélioration Énergétique Patrimonial à hauteur de 38 M€. Le PAEP planifie les travaux sur la période 2025-2032 avec les études pour les premiers bâtiments dès 2024.

| | | | |
|---------------|------------|--------------------|--|
| <i>Pilote</i> | Patrimoine | <i>Partenaires</i> | Bureau d'étude Alterea, Tiers financeurs |
|---------------|------------|--------------------|--|

Mesure 2 : Accompagner le développement de stratégies de rénovation énergétique auprès des acteurs publics et notamment des communes

La Métropole cherche à impulser une dynamique collective et animer un réseau des gestionnaires de patrimoine tertiaire public. Si la plupart des acteurs du tertiaire public mènent des actions ou des démarches de performances énergétiques, ils le font de façon individuelle. L'objectif est de développer une démarche collective pour mutualiser les moyens et construire une stratégie partagée et dans un premier temps de récolter les besoins pour identifier la stratégie d'accompagnement que la Métropole pourra développer.

Au-delà du partage d'expérience, la Métropole du Grand Nancy pourra proposer la mise en place d'une ingénierie financière partagée. Un dispositif de valorisation des travaux de rénovation énergétique réalisés

sur le parc tertiaire en certificats d'économies d'énergie est d'ores et déjà proposé par la Métropole. Pour augmenter l'action des acteurs publics du territoire, le développement de projets partagés permettant de réaliser des économies d'échelles et favoriser la recherche de financement pourra être proposé.

| | | | |
|---------------|-------------------|--------------------|--|
| <i>Pilote</i> | DCTE / Patrimoine | <i>Partenaires</i> | Communes, Etat, Université, CHRU, autres acteurs publics |
|---------------|-------------------|--------------------|--|

Mesure 3 : Développer une ingénierie pour favoriser la rénovation du parc tertiaire privé au travers d'un groupe de travail partagé

Afin d'agir sur cette cible, une première action visant à améliorer la connaissance et à impliquer les acteurs sur le sujet de la performance énergétique sera à conduire. Elle consistera, dans un premier temps, à contribuer à une meilleure connaissance du secteur en vue de l'élaboration d'un plan d'action de développement d'activités futures. Pour cela, plusieurs actions seront mises en place :

- Cartographier finement les acteurs (cibles essentiellement) et leurs réseaux par typologie d'activité
- Recenser les besoins et potentiels par typologie d'activité des différents segments du marché
- Constituer une banque de données permettant le suivi du parc tertiaire privé, de ses performances et gisements d'économie d'énergie et leurs évolutions

Dans un second temps, la Métropole pourra déployer un « hub tertiaire » mobilisé via une charte d'engagement sur objectifs. Ce dernier aura vocation à mobiliser les acteurs qui s'engagent pour améliorer l'efficacité énergétique de leur parc et le confort des occupants. Il permettra le partage des bonnes pratiques afin de réduire les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre. Les acteurs qui rejoindront la dynamique s'engageront à réduire leurs consommations énergétiques autant que possible d'un point de vue technique et économique. L'Agence de développement économique peut contribuer à l'animation de ce groupe sur la rénovation tertiaire en tant que relais d'informations mais aussi pour l'identification des acteurs, pour le développement des aides financières, etc...

| | | | |
|---------------|------|--------------------|--|
| <i>Pilote</i> | DTCE | <i>Partenaires</i> | SCALEN (études et carto), LORRUP (lien réseaux et acteurs éco) |
|---------------|------|--------------------|--|

Moyens et ressources

| Budget de fonctionnement | Budget d'investissement |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ▶ 1 ETP chargé d'opération liés au décret tertiaire ▶ Prestataire SDIE : 0.1M€ ▶ Animation du groupe tertiaire | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Etudes et Travaux rénovation du patrimoine : 20 M€ ▶ Outil cartographique de suivi (logiciel) |

Objectifs et indicateurs

| Objectifs et impacts | Indicateurs de suivi |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ▶ Patrimoine Métropolitain: 4 bâtiments rénovés, 9 dont les études et travaux seront engagés ▶ SDIE défini et PAEP réévalué ▶ Mobilisation des acteurs publics ▶ Mobilisation des acteurs privés | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Nombre de rénovations réalisées ▶ Nombre de réunions organisées ▶ Nombre de projets mutualisés ▶ Economie d'énergie constatée |

Calendrier

| 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 |
|----------------------------|--|-------------------------------|-----------|------|------|
| Sélection Prestataire SDIE | Construction du SDIE | | | | |
| | Mise en œuvre du PAEP | | | | |
| | Création du groupe des acteurs publics | Animation | | | |
| | Tertiaire privé : Cartographie et identification des besoins | Création d'un groupe d'acteur | Animation | | |

AC1.C1 - Développer un observatoire de la rénovation énergétique de l'habitat pour identifier, quantifier les effets des mesures mises en place à l'échelle du territoire

- *Orientation 1 : Améliorer la sobriété et l'efficacité énergétique des bâtiments du territoire*

Contexte et enjeux

Le parc résidentiel du territoire est actuellement le deuxième plus gros consommateur énergétique, notamment en raison des besoins de chaleur et de froid. La rénovation thermique de l'habitat est donc un levier important dans la politique environnementale de la collectivité. Il constitue également un enjeu de réduction des charges des occupants. La loi Climat et Résilience consacre la lutte contre les passoires énergétiques en interdisant la location des logements les plus énergivores, progressivement à compter du 1er janvier 2023. L'interdiction de la hausse des loyers des passoires thermiques s'applique depuis le 24 août 2022. La collectivité a besoin d'un organe territorial afin de consolider les mesures de rénovation mise en place et d'en assurer un suivi.

Il n'existe actuellement pas de suivi global et consolidé de la dynamique locale de rénovation énergétique. Néanmoins, un état des lieux du parc de logements a été réalisé dans le cadre du diagnostic du Programme Métropolitain de l'Habitat. La DHRU suit les rénovations liées aux aides de l'Anah (hors ma prime rénov') et celles des organismes HLM via les garanties d'emprunts et la mise en œuvre du plan de relance. Un observatoire des copropriétés est en construction, il a été confié à l'Agence Scalen.

Description et finalités de l'action

La mise en place d'un observatoire à l'échelle de la métropole permettra de centraliser les données, afin d'étudier l'efficacité de la politique de rénovation sur l'ensemble du territoire. Ce suivi permettra d'analyser les écarts d'avancement entre les différentes communes de la métropole, afin de renforcer l'accompagnement des zones en difficultés et des types de rénovations. De plus, il permettra de s'assurer de l'avancement des rénovations compte tenu des objectifs fixés. Par ailleurs, l'observatoire constituera un support utile à la Métropole pour ses échanges avec les partenaires et l'optimisation du déploiement de solutions adaptées à chaque projet.

Il devra permettre également de disposer d'une vision exhaustive des rénovations sur le territoire du Grand Nancy, y compris celles qui ne seraient pas aidées / accompagnées, et pour lesquelles aucune donnée n'est actuellement disponible.

| | | | |
|---------------|-------------|--------------------|--|
| <i>Pilote</i> | DHRU / DCTE | <i>Partenaires</i> | Scalen / communes / SAPL Grand Nancy Habitat / ALEC / DDFIP / organismes HLM |
|---------------|-------------|--------------------|--|

Moyens et ressources

| Budget de fonctionnement | Budget d'investissement |
|--------------------------|-------------------------|
| ► Etude SCALEN | ► A définir |

Objectifs et indicateurs

| Objectifs | Indicateurs de suivi |
|---|--|
| ► Mise en place effective de l'observatoire | <ul style="list-style-type: none"> ► Effectivité de l'observatoire, partage annuel des données ► Année n : identification des sources, données et partenaires destinés à alimenter l'observatoire ► Année n+1 et suivantes : évolutions quantitatives et qualitatives des données récoltées |

Calendrier

| 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 |
|------|----------------------------|------|------|------|------|
| | Création de l'observatoire | | | | |

- *Orientation 2 : Lutter contre la précarité énergétique et le mal-logement*

Contexte et enjeux

Le diagnostic du Programme Métropolitain de l'Habitat relève que sur la Métropole, la vulnérabilité énergétique liée au logement touche 20,6% des ménages, éprouvant des difficultés à assumer leurs dépenses de chauffage. Ce taux est inférieur à celui de la Région Grand Est (24,3%). La période inflationniste de 2022, qui risque de se poursuivre en 2023, va mathématiquement augmenter le nombre de ménages en précarité énergétique.

La Métropole soutient les populations en précarité financière pour le maintien de la fourniture d'énergie dans le cadre du Fonds Solidarité Logement (FSL) au travers de deux aides : le FSL Energie (en cas de facturation énergétique individuelle) et le FSL Maintien (en atténuation de dettes locatives dont l'origine peut être des charges énergétiques). Par ailleurs, la Métropole s'est engagée, au travers de son Plan Métropolitain de Sobriété et de Solidarité, sur 3 mesures concrètes :

- l'évolution de ses critères et montants d'aides, en particulier le rehaussement du plafond de ressources au seuil de pauvreté
- un accompagnement renforcé des ménages au travers d'ateliers sur la consommation d'énergie pour les ménages demandeurs du Fonds de Solidarité Locale Energie. Ces ateliers doivent permettre de sensibiliser aux gestes de sobriété, par la diffusion de bonnes pratiques et d'outils pour suivre sa consommation. Au total, la Métropole souhaite proposer ces ateliers à 750 ménages en 2023.
- dans une approche de prévention, la proposition d'une visite des logements en vue d'un bilan diagnostic énergétique gratuit, pour les ménages propriétaires occupants précaires.

Description et finalités de l'action

Dans ce contexte, la Métropole souhaite renforcer son action à destination des ménages en situation de précarité énergétique. Elle assurera le déploiement du programme SLIME (Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie) de lutte contre la précarité énergétique. Ce dispositif, piloté par le CLER - Réseau pour la transition énergétique, s'organise autour de trois principales étapes.

- **Améliorer le repérage des situations de précarité énergétique** : le dispositif vise à organiser une chaîne de détection des ménages en situation de précarité énergétique. Il doit permettre d'organiser l'information et la coordination d'un réseau de donneurs d'alertes et de relais locaux afin d'identifier les ménages susceptibles de bénéficier d'une visite à domicile.
- **Mailler l'intervention des partenaires pour mettre en place un accompagnement adapté des ménages concernés** : les visites à domiciles permettront d'identifier, avec le ménage, les difficultés qu'il rencontre dans son logement, afin de pouvoir lui proposer des solutions adaptées. Elles sont également l'occasion d'installer des petits équipements d'économie d'eau et d'énergie permettant de réduire la facture et d'améliorer le confort du ménage.
- **Renforcer l'articulation avec le parcours de service du service public de la rénovation énergétique** : le dispositif vise à orienter le ménage vers une ou plusieurs solutions afin de le sortir de la précarité énergétique. La Métropole du Grand Nancy anime plusieurs dispositifs d'accompagnement des ménages, aux côtés d'autres structures et dispositifs présents sur le territoire à même de proposer une solution au ménage. Le SLIME, comme outil d'animation territoriale, ne cherchera alors pas à devenir un dispositif supplémentaire sur un territoire mais à agir comme outil aval « aiguilleur » et à mettre en cohérence des programmes existants, de manière à orienter efficacement les ménages.

Pilote

Direction de la cohésion sociale

Partenaires

Fournisseurs d'énergie / partenaires de la MHDD :
SAPL, ALEC, Réciprocité / Bailleurs HLM

Moyens et ressources

Budget de fonctionnement

- A définir

Budget d'investissement

- A définir

Objectifs et indicateurs

Objectifs

- Accompagner 10% des ménages en situation de précarité énergétique dans une première phase

Indicateurs de suivi

- Nombre de détections enregistrées
- Nombre de visites réalisées
- Nombre d'accompagnement engagés
- Gain énergétique des rénovations

Calendrier

| 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 |
|----------------------------------|------|------|------|------|------|
| Mise en place du programme SLIME | | | | | |

| Axe 2 | Accélérer l'essor des mobilités durables et décarbonées

Action cadre

AC2.A1 - Mettre en œuvre le Plan Métropolitain des Mobilités (P2M) et compléter les dispositifs pour accélérer l'essor des carburations alternatives

► **Orientation 3** : Accompagner le développement des carburations alternatives

Contexte et enjeux

Un million de déplacements s'effectuent quotidiennement dans la Métropole du Grand Nancy, dont la moitié d'entre eux font moins de 3 km. Pour répondre aux enjeux de transition écologique et aux évolutions des modes de vie, il est indispensable de remodeler les déplacements sur le territoire.

Le Plan Métropolitain des Mobilités, adopté en novembre 2021, porte des objectifs ambitieux pour garantir des mobilités efficaces, apaisées, décarbonées et solidaires, avec un déploiement progressif sur 15 ans. Il fixe 4 objectifs :

- Offrir des solutions de mobilité multiples et complémentaires, adaptées à tous, en facilitant le passage de l'une à l'autre ;
- Favoriser un meilleur partage de l'espace public avec plus de place pour les piétons et les cyclistes ;
- Permettre aux habitants des territoires voisins d'accéder plus facilement à la Métropole ;
- Retrouver le plaisir de vivre la ville et de s'y déplacer en toute sécurité.

Par ailleurs, la loi Climat et Résilience prévoit l'obligation pour les agglomérations de plus de 150 000 habitants de créer une Zone à Faible Émissions mobilité (ZFE-m) sur leur territoire à l'échéance du 31 décembre 2024, et la Métropole du Grand Nancy est lauréate de l'appel à projet « ZFE » lancé par l'ADEME en 2018. Cette démarche s'inscrit dans la continuité de la mise en place en juin 2021 de la circulation différenciée lors des pics de pollution sur le territoire de la Métropole.

Animation Métropole Grand Nancy

| Pilotage | Services associés |
|--|---|
| Direction du Climat et de la Transition Énergétique | Direction des Mobilités Direction Développement économique |

Description et finalités de l'action cadre

Cette action cadre doit permettre de compléter les mesures prioritaires dans le P2M sur le report modal en renforçant l'axe de la décarbonation du parc de véhicules roulants. Pour cela, la Métropole souhaite se doter de tous les outils mobilisables, afin de développer une politique robuste permettant d'accélérer l'essor des carburations alternatives, pendant nécessaire des actions engagées sur l'apaisement des déplacements et la diversification des modes de transports à l'échelle métropolitaine.

Mesure 1 : Mettre en œuvre la ZFE-m en accompagnant l'ensemble des usagers dans cette transition

La Métropole du Grand Nancy a engagé la création d'une ZFE-m afin de protéger la santé des populations. Les objectifs que la Métropole fixe à la ZFE-m sont :

- Réduire les émissions de polluants atmosphériques (NO₂, NO_x, PM₁₀, PM_{2,5}) pour améliorer la qualité de l'air et réduire l'exposition des riverains aux polluants atmosphériques ;
- Favoriser l'émergence d'une logistique urbaine durable sur le territoire ;
- Favoriser l'évolution du report modal vers les mobilités actives et l'usage partagé de la voiture ;
- Co-construire une ZFE-m avec le grand public, les parties prenantes et les territoires voisins.

Les modalités de la ZFE-m s'adresseront à deux publics : les professionnels, avec une attention particulière aux entreprises logistiques et notamment aux entreprises de transport de marchandises, ainsi que les habitants. Pour cela, la Métropole du Grand Nancy engage simultanément une étude de préfiguration d'une ZFE-m et l'identification des mesures compensatoires et d'accompagnement du dispositif. Une fois ces deux études finalisées, la Métropole du Grand Nancy définira les modalités de mise en œuvre (dispositif d'accompagnement, pilotage, etc.) et de suivi de la ZFE-m, avec pour objectif la création d'une ZFE-m pour le 1^{er} janvier 2025.

| Pilote | DCTE | Partenaires |
|--------|------|-------------|
|--------|------|-------------|

Mesure 2 : Déployer une offre de conseil et d'aide à la mobilité

La Métropole souhaite se doter d'un outil d'accompagnement des usagers avec une attention particulière au risque d'exclusion des précaires dans les ZFE. L'objectif, sera de proposer un service permettant de faciliter l'accès aux modes de déplacements alternatifs, auprès de l'ensemble des usagers du territoire. Ce service, permettra de :

- Diffuser de l'information multimodale ;
- Sensibiliser aux mobilités alternatives au travers divers temps d'animation ;
- Conseiller les usagers des transports dans leur choix de modes de déplacements quotidiens et occasionnels

- ▶ Proposer et mettre à disposition des services de mobilité pour favoriser l'usage des modes alternatifs à l'autosolisme (réservation de transports à la demande, services pour les vélos, entretien ou encore location de véhicules intermédiaires, etc...) ;
- ▶ Instruire les demandes d'aide à la mobilité qui seront mises en œuvre dans le cadre de la ZFE-m ;
- ▶ Animer la gouvernance et assurer la mise en réseau d'acteurs locaux ;

Pilote

DCTE

Partenaires

Mesure 3 : Mettre en œuvre le schéma directeur des infrastructures de recharge pour véhicules électriques

La Métropole, titulaire de la compétence IRVE, s'est engagée en 2022 dans la formalisation d'une stratégie de déploiement des bornes de recharge au travers de l'élaboration d'un SDIRVE, afin d'accélérer leur déploiement et d'en assurer la cohérence territoriale. Il s'agira à présent de le piloter et de suivre sa mise en œuvre.

Le schéma directeur a pour objectif de planifier les modalités de déploiement des stations de recharge ouvertes au public sur un territoire, tous maîtres d'ouvrage confondus, avec la collectivité comme chef d'orchestre du développement de l'offre à un horizon de temps opérationnel (3 ans) et prospectif (> 5 ans) avec des objectifs précis (nombre de point de charge, puissance) à une maille géographique fine. Le SDIRVE est construit simultanément et conjointement avec celui du SDE 54, pour le territoire départemental.

Pilote

DCTE

Partenaires

SDE 54, Développeurs, Syndicat d'électricité

Mesure 4 : Mobiliser les acteurs économiques en faveur d'une conversion des flottes (bioGNV, hydrogène, électrique, etc.)

La Métropole souhaite s'engager dans le plan régional « motorisations à faibles émissions » qui vise à l'accélération de la transition énergétique pour les transports. Il comprend des aides financières pour les acteurs économiques et les collectivités, s'intéresse à la formation professionnelle, et aux véhicules assurant les transports routiers interurbains dont la Région est l'autorité organisatrice, ainsi que sa flotte interne.

En ce sens, la Métropole du Grand Nancy souhaite consolider une stratégie globale de déploiement de stations de carburants propres (électrique, hydrogène, GNV, Bio-GNV, GPL) permettant à la fois d'établir un diagnostic de la situation actuelle, tant technique qu'organisationnelle, de qualifier et quantifier les besoins existants et à venir, et de dimensionner des solutions pouvant y répondre. Cette stratégie devra permettre de préciser le rôle de la Métropole, et d'assurer une vision convergente de l'essor des infrastructures de carburations alternatives (approche multi-énergie). Elle contribuera par ailleurs à faciliter l'adaptation des professionnels, ainsi que des acteurs du transport et de la logistique à la mise en place de la ZFE-m, et s'inscrit dans le cadre du Schéma Logistique Urbain métropolitain, notamment pour le verdissement des flottes.

Pilote

Partenaires

SCALEN (études et enquêtes), Multipôle

Mesure 5 : Poursuivre la décarbonation du parc de véhicules métropolitain et délégataires

La loi d'orientation des mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 fixe l'obligation d'acquérir 30 % de véhicules à faibles émissions jusqu'au 31 décembre 2024, 40 % du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2029, et 70 % à compter du 1er janvier 2030. Pour y parvenir la Métropole doit agir sur son propre parc et sur les véhicules des délégataires.

- ▶ **La conversion du parc métropolitain** : renouvellement des véhicules les plus anciens vers des nouvelles générations (véhicules moins consommateurs de carburant ou véhicules électriques), ainsi que la conversion des citadines et des petits utilitaires par des véhicules électriques avec un objectif de 40% du parc décarboné en 2030. Par ailleurs l'optimisation du parc est une préoccupation constante des services à poursuivre et amplifier : en favorisant les modes alternatifs pour les déplacements professionnels courts et en renforçant les véhicules partagés en pool pour les plus longs.
- ▶ **Concernant la délégation de transport en commun**, le P2M prévoit la décarbonation progressive des lignes 1 à 5. Le nouveau trolley, ligne 1, dont les travaux d'infrastructure débutent en 2023, sera en service pour 2025. Les 60 bus à haut niveau de service des lignes 2 à 4 et de la nouvelle ligne 5 sont planifiées pour être 100% électriques en 2030. Le PCAET quant à lui planifie la conversion du reste de la flotte (130 véhicules) pour un parc 100% électrique en 2036.
- ▶ **Le parc de benes à ordures ménagères**, en délégation lui aussi, doit poursuivre son évolution vers des camions GNV (environ 2/3 du parc aujourd'hui), avec une réflexion pour s'orienter vers un approvisionnement en bioGNV. La métropole reste en veille sur l'évolution des motorisations à l'hydrogène.

En complément au renouvellement du parc, la Métropole continue à sensibiliser et former l'ensemble des utilisateurs de véhicules travaillant au sein de l'administration à l'éco-conduite. L'objectif est que 100% des chauffeurs métropolitains soient formés à horizon 2026.

Pilote

Pôle ressources

Partenaires

Moyens et ressources

Budget de fonctionnement

- ▶ Accompagnement à la conversion des véhicules : 6 M€ à horizon 2030 (pour accompagner environ 2000 conversions)
- ▶ Fonctionnement de l'offre de conseil en mobilité : 125k€ / an (entre 2.5 ETP)
- ▶ Etude plan « motorisations à faibles émissions » Région Grand Est : à estimer

Budget d'investissement

- ▶ Moyens de décarbonation du parc métropolitain : 16 M€

Objectifs et indicateurs

Objectifs et impacts

- ▶ Réduire la pollution atmosphérique
- ▶ Baisse de consommation : 2.25 GWh
- ▶ Baisse d'émission : 0.75 kteqCO2

Indicateurs de suivi

- ▶ ZFE-m mise en œuvre
- ▶ Part de véhicules décarbonés
- ▶ Nombre de conseils délivrés

- ▶ Nombre de stations / infrastructures
- ▶ Volume flotte décarbonée

Calendrier

| 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 |
|--|---|--|-----------------------------------|------|------|
| ZFE : Diagnostic Scénarisation Mesures compensatoires | | Mise en place, déploiement, accompagnement | | | |
| Préfiguration du service de conseil et aide à la mobilité | | Déploiement et animation du dispositif | | | |
| Elaboration du SDIRVE | Mise en œuvre et pilotage | | Evaluation et actualisation | | |
| Evaluation des besoins relatifs à la migration des flottes | Planification territoriale des infrastructures d'avitaillement | suivi du déploiement des infrastructures | | | |
| Décarbonation du Parc : Phase 1 | | | Décarbonation du Parc : Phase 2 | | |
| Décarbonation P2M (Trolley, lignes 2 à 5) | | | | | |
| Décarbonation réseau complémentaire | | | | | |

► *Orientation 1 : Réduire la circulation automobile et maîtriser la demande en déplacement*

Contexte et enjeux

Le schéma régional de développement économique (SRDEII6) de la Région a identifié la logistique comme l'une des 4 filières d'intérêt régional. Le Sud Lorraine, par sa situation centrale en Grand Est, est un pôle économique majeur pour la logistique dans la région, avec une double dimension territoriale : il met en liaison à la fois l'Alsace avec le bassin parisien et le Benelux avec le sillon rhodanien. Par ailleurs, le contexte légal européen et national, notamment à travers la LOM, pousse les entreprises de la chaîne logistique à œuvrer sur le sujet des nouvelles énergies décarbonées, accélérant la migration des flottes de transport vers des véhicules moins émetteurs.

La Métropole et les partenaires économiques du territoire ont déjà engagé plusieurs initiatives permettant de favoriser une décarbonation du transport de marchandise notamment sur l'immobilier logistique, avec le déploiement du centre de Distribution des Marchandises, Espaces de Logistique Urbaine et le projet de marché d'Intérêt local (étude des fonctions en cours). La Ville de Nancy a également travaillé au dynamisme commercial avec des actions de cyclo-logistique, et des circuits de proximité ont été développés tels que « Achetez-grandnancy.fr ». Enfin, la Métropole agit au travers le plan vélo pour favoriser l'intégration du plan national en faveur de la cyclo logistique.

Description et finalités de l'action

Pour garantir une organisation fluide, rationnelle et efficace du transport de marchandises, l'enjeu de l'optimisation de la livraison routière est fondamental. Ainsi des espaces logistiques urbains (ELU), de proximité (ELP) ou encore de Centres de Mutualisation (CDM), devront être aménagés pour assurer une logistique durable du dernier kilomètre. Il convient également de valoriser les modes alternatifs, à faibles émissions (cyclologistique, logistique fluviale...) et de développer l'intermodalité pour le fret, en exploitant au mieux les potentialités qu'offrent les infrastructures ferroviaires et fluviales du territoire.

Afin de permettre une décarbonation des transports de marchandise, il est impératif pour la Métropole de se doter d'un schéma de fret et de logistique urbaine. Ce schéma, qui se concrétisera par une charte impliquant l'ensemble des partenaires, doit permettre de répondre aux nouveaux modes de consommation et renforcer l'attractivité des entreprises. La Métropole se chargera alors de la mise en œuvre de ce schéma.

La mise en œuvre du schéma de logistique métropolitaine doit permettre d'investir collectivement des études d'opportunité puis des chantiers opérationnels, comme le renforcement du maillage des stations d'avitaillement Gaz (BioGNV), et l'anticipation éventuels du déploiement de stations Hydrogène en lien avec le développement d'une stratégie métropolitaine sur ces carburations. Seront aussi intégrés à la réflexion les moyens de recouvrer des capacités logistiques, tels que la transformation d'actifs tertiaires ou commerciaux en bâtiments logistiques, ou l'opportunité de faire une plate-forme mobile via une barge sur le canal de la Marne au Rhin, en analysant les cibles et les moyens du transfert modal entre le routier et le fluvial.

Une attention particulière portera sur l'évolution induite des flux routiers, notamment sur la densification et la fréquence de ces mobilités. Enfin, les opportunités de développer la logistique inverse seront étudiés (mutualisation déchets ; lien avec la politique d'économie circulaire).

| | | | |
|---------------|---|--------------------|-------------------------------|
| <i>Pilote</i> | Direction Développement économique Direction des mobilités | <i>Partenaires</i> | SCALEN Acteurs économiques |
|---------------|---|--------------------|-------------------------------|

Moyens et ressources

| | |
|--------------------------|-------------------------|
| Budget de fonctionnement | Budget d'investissement |
|--------------------------|-------------------------|

► A définir

► A définir

Objectifs et indicateurs

| | |
|-----------|----------------------|
| Objectifs | Indicateurs de suivi |
|-----------|----------------------|

► Adopter le schéma de logistique urbaine

► Part des livraisons effectuées en mode alternatif

► Hausse des infrastructures de recharge

Calendrier

| | | | | | |
|---|------------------------|------|----------------------|------------------------|------|
| 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 |
| Charte et plan d'actions Logistique Urbaine | Mise en œuvre et suivi | | Bilan et mise à jour | Mise en œuvre et suivi | |

AC2.C2 - Inciter le passage de la voiture individuelle à la voiture partagée par la création d'un plan de développement du véhicule partagé

► *Orientation 1 : Réduire la circulation automobile et maîtriser la demande en déplacement*

Contexte et enjeux

L'utilisation partagée des véhicules individuels est un levier majeur pour favoriser la réduction du nombre de véhicules en circulation, tout en offrant une solution plus souple aux usagers, notamment dans les zones mal desservies par le réseau de transport en commun. Covoiturage ou autopartage sont ainsi des alternatives permettant de favoriser la « mutualisation » de véhicules légers.

L'article 124 de la [loi "Climat et résilience"](#) du 22 août 2021 prévoit la possibilité d'expérimenter, pendant 3 ans, sur les autoroutes et voies express du réseau routier national et des réseaux départementaux desservant une Zone à Faibles Émissions Mobilité (ZFE-m), des voies réservées aux véhicules à plusieurs occupants, aux véhicules de transports collectifs, aux taxis et aux [véhicules à très faible émission](#). L'objectif est que ces voies (dites 'VR2+') puissent faire l'objet d'études de flux et de demande afin d'être mises en place rapidement et de manière réversible, pour encourager le recours aux mobilités partagées.

La Métropole encourage ainsi l'usage de l'autopartage avec Citiz Lorraine qui, en 2016, représentait un total de 71 364 kilomètres parcourus grâce à l'autopartage, ainsi que la pratique du covoiturage, en mettant à disposition des usagers deux aires de départ ou d'arrivée au niveau du Technopôle de Brabois, sur l'Avenue de Bourgogne. En parallèle, le dispositif TechnoStop, mis en place en 2014 sur le Plateau de Brabois, regroupe trois aires de covoiturage spontané, dont la mise en œuvre s'est faite dans le cadre du PDiE du Technopôle de Brabois

Description et finalités de l'action

La Métropole entend mener des actions en faveur des solutions alternatives et complémentaires à la voiture individuelle. Au-delà du report modal vers les transports en commun et les modes actifs, la Métropole s'engage auprès de ses partenaires à poursuivre le développement du covoiturage, de l'autopartage et de tout autre leviers permettant de regrouper les déplacements et réduire le nombre de véhicules en déplacement des parkings relais à proximité des axes ferroviaires. Ainsi, la Métropole souhaite travailler de concert avec la Multipôle et le Département dans le but d'inscrire cette action à l'échelle du bassin de Mobilités.

Actuellement, l'enjeu se situe au niveau du bassin de vie puisque la moitié des déplacements sur le territoire Métropolitain a pour origine ou destination une commune en dehors de ses limites.

- Les solutions actuelles en matière d'autopartage, telles que Citiz, seront à analyser, notamment sur leur adaptation aux besoins actuels et les évolutions souhaitables : déploiement de nouvelles stations, consolidation de l'offre en matière de véhicules, partenariat avec des utilisateurs potentiels.
- Concernant le renforcement du covoiturage, il s'agira notamment de travailler sur la mise en relation entre usagers du territoire, et plus globalement du bassin de vie. Cela pourra se traduire par des actions d'information/sensibilisation des usagers, mais également en travaillant avec les employeurs dans le cadre du déploiement des plans de mobilité. Il sera par ailleurs nécessaire d'identifier les potentiels besoins de parkings de covoiturage associés, et complémentaires de l'offre « classique ».
- Enfin, concernant le covoiturage spontané, il s'agira, sur la base du retour d'expérience du dispositif TechnoStop, d'identifier les potentiels axes d'intérêts pour déployer de nouvelles lignes.

Pilote

Direction des mobilités / Multipole

Partenaires

Moyens et ressources

| Budget de fonctionnement | | Budget d'investissement | | | |
|--|------|---|------|------|------|
| ► A définir | | ► A définir | | | |
| Objectifs et indicateurs | | | | | |
| Objectifs | | Indicateurs de suivi | | | |
| ► Hausse du taux de remplissage des véhicules de +20% | | ► Nombre de covoitureurs sur les applications locales | | | |
| | | ► Nombre de réservation des solutions d'autopartage | | | |
| | | ► Réduction du nombre de véhicules en circulation | | | |
| Calendrier | | | | | |
| 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 |
| Analyse des solutions actuelles et identification des évolutions | | | | | |
| Mise en œuvre des solutions de facilitation | | | | | |
| Promotion des mobilités partagées | | | | | |

► Orientation 2 : Encourager le report modal vers les modes actifs, ferrés et fluvial

Contexte et enjeux

La loi d'Orientation des Mobilités (LOM) impose, aux entreprises de plus de 50 salariés travaillant sur un même site, d'insérer un volet « mobilités » dans les Négociations salariales Annuelles Obligatoires (NAO), menées avec les partenaires sociaux. À défaut d'accord entre les représentants syndicaux et l'employeur sur ce volet mobilité, ce dernier se voit dans l'obligation d'élaborer un plan de mobilité employeur (L. 2242-17 du code du travail, L.1214-8-2 du code des transports). L'objectif est ainsi d'optimiser les déplacements professionnels, de réduire l'impact environnemental de l'entreprise et d'améliorer la qualité de vie des salariés. Actuellement, l'Agence Scalen coordonne six Plan de déplacements interentreprises (PDIE), pilotés par chacune des associations d'entreprises sur les sites d'activités concernés.

Concernant les collectivités territoriales, elles ne sont pas concernées par les NAO, ni soumises à l'obligation de réaliser un PDME. En revanche, dans le cadre du Plan de Protection de l'Atmosphère de l'Agglomération de Nancy, si les administrations ne sont pas la cible première de l'action cadre visant à la promotion des plans de mobilité, il est rappelé qu'une circulaire de décembre 2008 du Premier Ministre demande également aux principaux sites administratifs de réaliser un Plan de Déplacement d'Administration.

Description et finalités de l'action

La Métropole souhaite renforcer son action afin de démultiplier les démarches de plan de mobilité à l'échelle du territoire métropolitain. Pour cela, elle compte :

Soutenir le déploiement des plans de déplacement inter-entreprises (PDIE) mis en place par les ATP :

En tant qu'autorité organisatrice de la mobilité (AOM), la Métropole est légitime pour animer, conseiller et faciliter la démultiplication des PDM sur le territoire. Ainsi elle participe déjà à l'animation des Plans de déplacement inter-entreprises (PDIE) et encourage chaque entreprise à rejoindre le PDIE de son secteur. Par ailleurs, la mobilité est un axe prioritaire pour les ATP dans le cadre du projet « Territoire exemplaire ». De ce fait, en 2022, 4 PDIE sont en cours sur les ATP suivantes :

- Technopôle de Brabois - NbTech (depuis 2011)
- Rives de Meurthe (premières actions en 2017)
- Saint-Jacques Activités (lancement en 2021)
- La Grande Sapinière (lancement en 2022)

Les fêtes de la mobilité peuvent constituer des événements phares des PDIEs, démonstrateurs des différentes actions (développement covoiturage, subvention pour achat mode de déplacement doux, concertation sur les modes de déplacements, ...).

Développer les PDIA sur le territoire

La métropole du Grand Nancy héberge de nombreuses administrations qui totalisent un grand nombre de salariés. Un plan de mobilité inter-administrations piloté par la préfecture regroupant les établissements du centre de Nancy est en cours d'élaboration. Sur cet exemple, et dans la lignée de ce qui est entrepris pour les PDIE, le Grand Nancy s'engage à étudier le développement des PDIA à commencer par ses propres sites notamment les bâtiments Kennedy et Chalnot.

| | | | |
|--------|-------------------------------------|-------------|-------------|
| Pilote | Développement économique, mobilités | Partenaires | SCALEN, ATP |
|--------|-------------------------------------|-------------|-------------|

Moyens et ressources

| | |
|--------------------------|-------------------------|
| Budget de fonctionnement | Budget d'investissement |
| ► PPA SCALEN | ► |

Objectifs et indicateurs

| | |
|---|--|
| Objectifs | Indicateurs de suivi |
| <ul style="list-style-type: none"> ► Déployer un PDIE sur toutes les ATP ► Assurer un suivi des Plans de Mobilité | <ul style="list-style-type: none"> ► Nombre d'entreprises adhérentes ► Nombre de PDM déposés |

Calendrier

| | | | | | |
|----------------------------------|---------------------------|------|---------------------------|-----------|-----------|
| 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 |
| | Mise en place avec SCALEN | | | Animation | |
| PDIA Métropolitain : Bilan et PA | Animation | | Evaluation et ajustements | | Animation |

| Axe 3 | Accélérer l'essor des transitions vers une économie bas-carbone

Action cadre

AC3.A1 – Découpler la production d'énergie renouvelable locale

► *Orientation 4 : Augmenter la production d'énergie renouvelable*

Contexte et enjeux

La loi Climat et Résilience fixe l'objectif de porter la part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie à 33 % au moins en 2030. A l'échelle régionale, le SRADDET fixe à minima, à l'horizon 2050, de couvrir les besoins énergétiques régionaux par la production d'énergies renouvelables et de récupération et ainsi devenir « Région Grand Est à Energie Positive et bas carbone en 2050 ».

En 2019, la production d'énergie sur le territoire de la Métropole du Grand Nancy représentait 3,8% des consommations d'énergie finale du territoire, dont 76% de production thermique. Or, la stratégie métropolitaine vise à porter la part des EnR&R à 70% de la consommation finale à 2050, dont au moins 35% d'énergies « locales ». Ce constat impose ainsi une diversification du mix énergétique et une accélération massive du déploiement de la production renouvelable locale. Le territoire métropolitain possède d'ailleurs un potentiel important de production d'EnR, notamment par la géothermie, le solaire photovoltaïque et la chaleur fatale.

Animation Métropole Grand Nancy

| Pilotage | Services associés |
|---|-------------------|
| Direction du Climat et de la Transition Energétique | |

Description et finalités de l'action cadre

Le Grand Nancy souhaite mettre en place une politique de développement et de soutien au développement de la production d'énergies renouvelables afin d'atteindre les objectifs du plan climat air énergie territorial. Elle pourra notamment agir sur ses propres compétences (contrats et patrimoine) et sensibilisera les acteurs et les habitants du territoire sur ce sujet. Elle agira également au travers de ses documents de planification pour déployer des conditions favorables à l'installation d'EnR sur son territoire. Pour ce faire, la Métropole souhaite s'appuyer sur la mise en œuvre d'un schéma directeur des énergies, avec une déclinaison à l'échelle de la Multipole.

Mesure 1 : Favoriser le développement des EnR sur le patrimoine métropolitain

La Métropole a déjà installé six centrales photovoltaïques sur ses bâtiments, représentant 2,1 GWh d'électricité injectés dans les réseaux. Les deux prochaines centrales photovoltaïques en autoconsommation totale ou partielle, seront sur les sites du Muséum Aquarium et de la déchetterie de Ludres. Par ailleurs, un projet d'installation d'ombrières sur le parking du Zénith d'une puissance de 6 MWc est en cours d'étude. Fin 2022, deux nouveaux « digesteurs » permettront d'extraire du bio-méthane du traitement des boues issues de la dépollution des eaux usées à la STEP de Maxéville.

En tant que propriétaire immobilier et foncier, la Métropole du Grand Nancy dispose donc de leviers majeurs pour développer des projets d'énergie renouvelable sur le territoire dont le diagnostic a révélé les potentiels photovoltaïques et géothermiques. Dans le cadre de la déclinaison de son Schéma Directeur des Energies, la Métropole compte se doter d'une feuille de route stratégique et opérationnelle de la mise en place des EnR&R sur son patrimoine. Ainsi, cette stratégie se déclinera en 3 phases :

- Recensement du patrimoine métropolitain pouvant faire l'objet de projets de production d'énergie renouvelable selon une approche multi-filière
- Conduite d'études de faisabilité pour les bâtiments les plus intéressants, afin d'alimenter les débats stratégiques visant à prioriser et budgétiser leur développement. Le développement de cette stratégie devra se faire en articulation étroite avec le Plan de Renovation Energétique Patrimonial, et les besoins de rénovation identifiés.
- Définition d'un plan pluriannuel d'investissement en faveur du déploiement des EnR sur son patrimoine. Une enveloppe prévisionnelle de 9 M€ est estimée pour 50GWh en PV et 25GWh en Geothermie.

| Pilote | DCTE | Partenaires |
|--------|------|-------------|
|--------|------|-------------|

Mesure 2 : Soutenir le développement des énergies renouvelables par une planification cohérente

Afin de répondre à ses objectifs de couverture des besoins énergétiques par les énergies renouvelables, et pour contribuer au renforcement des dynamiques territoriales de production renouvelable, la Métropole s'engage dans le soutien de la production EnR des territoires voisins en renforçant sa politique d'achat d'énergies renouvelables. Pour cela, elle contribuera, à l'échelle de la Multipôle, à la définition d'une stratégie partagée de développement des EnR. Cette planification territoriale des EnR à l'échelle SCOT doit permettre d'aboutir à l'élaboration d'une feuille de route commune sur les besoins et leurs projections, ainsi que les gisements et les modes de développement par types d'énergies.

Afin d'appuyer le développement des projets, la Métropole est partie prenante de la SEM EnR en cours de développement par la SOLOREM. Cette dernière aura pour but de renforcer le financement et le montage de projets EnR en maîtrise d'ouvrage public. Pour le montage de cette SEM, une étude du potentiel EnR du territoire ainsi que

des projets en cours de financement est nécessaire. Elle inclura également les projets ENR citoyens actuels sur le territoire métropolitain, et plus largement sur celui de la Multipôle.

Plus localement, à l'échelle métropolitaine, un schéma directeur des énergies (SDE) va être mis en place. Il permettra d'évaluer finement les besoins énergétiques - et le cas échéant leurs réductions -, les potentiels d'augmentation de production d'EnR&R ainsi que les moyens de distribution, le tout en lien avec les RCU et les IRVE. Cette analyse doit nourrir une vision prospective du territoire et mettre en lumière les arbitrages stratégiques à réaliser.

Pilote

DCTE SOLOREM

Partenaires

Mesure 3 : Poursuivre le développement de réseaux de chaleur urbain décarbonés

Le Grand Nancy assure la gestion de deux contrats de concessions en matière de chauffage urbain. L'ensemble des réseaux de chaleur du territoire métropolitain distribue une énergie compétitive et vertueuse produite majoritairement (à hauteur d'environ 66 %) à partir d'énergie renouvelable (biomasse) et de récupération (énergie issue de la valorisation énergétique des déchets ménagers). Leurs performances environnementales et économiques ont très considérablement augmenté durant les 15 dernières années. Les réseaux de chaleur sont un levier majeur de la politique énergétique métropolitaine et nationale : la loi pour la transition énergétique prévoit la multiplication par cinq de la chaleur renouvelable distribuée par réseau d'ici 2030.

Au travers la mise à jour du schéma directeur du service public de chauffage urbain, le Grand Nancy entend poursuivre le développement de réseaux décarbonés en privilégiant le recours aux énergies renouvelables et de récupération dans le bouquet énergétique. Son but est d'identifier les potentiels de développement dans l'agglomération et définir un nouveau plan d'actions dont l'objectif sera de développer les réseaux de chaleur de façon optimale, dans des conditions environnementales et économiques avantageuses pour les abonnés.

La première pierre à poser, d'ores et déjà budgétée, est l'interconnexion des différents réseaux de chaleur de l'agglomération. Elle permettra de sécuriser et d'augmenter la fraction d'énergie renouvelable et de récupération distribuée en accroissant très considérablement la part d'énergie issue de la valorisation des déchets ménagers pour la porter d'environ 120 GWh à 167 GWh (soit une augmentation de près de 40 %) et en récupérant davantage d'énergie sur les chaufferies biomasse existantes.

Cette transformation du dispositif public de chauffage urbain est amorcée depuis 2021, et sa mise en œuvre se poursuit par étapes jusqu'en 2026. Il permettra de porter l'énergie distribuée sur le territoire d'environ 350 GWh/an à environ 485 GWh/an (soit une augmentation de 40 %), en installant un seul moyen de production supplémentaire (chaufferie biomasse de 3 MW) tout en maintenant le taux d'EnR&R dans le mix énergétique à environ 69 %.

Pilote

Direction Chauffage Urbain

Partenaires

Mesure 4 : Développer et accompagner une animation territoriale pour le développement des installations d'énergies renouvelables

Le but de cette mesure est de lever les freins actuels à la réalisation de projets pertinents en développant un accompagnement renforcé des porteurs de projets. La Métropole propose notamment via son site un accès libre à un cadastre solaire permettant de sensibiliser les acteurs du territoire. Elle pourra par ailleurs s'appuyer sur les compétences et les réseaux de Lorr'Up pour accompagner et relayer son action, mais devra également renforcer ses moyens en ingénierie afin d'appuyer les porteurs de projets (privés, publics ou collectifs citoyens).

Afin de faciliter l'émergence des projets, la Métropole devra :

- ▶ Sensibiliser les acteurs du territoire aux opportunités de projets EnR (cadastres solaires et géothermiques).
- ▶ Développer un marketing autour du développement des EnR afin de rendre plus attractif ce type de projets.
- ▶ Appuyer l'émergence de projets en mettant à disposition une ingénierie partagée.
- ▶ Déployer des appels à manifestation d'intérêt pour que les grands propriétaires puissent être sensibilisés au développement des EnR.

En ce sens, suite aux études de potentiels des sous-sols pour le développement des EnR, la Métropole pourra notamment accompagner – en cohérence avec le Schéma Directeur des Energies – l'essor et la structuration de la filière géothermie, encore peu exploitée sur le territoire, pour la production d'énergie, mais également le stockage du carbone et de l'hydrogène. L'enjeu premier sera de recenser, synthétiser et approfondir nos connaissances du sous-sol.

Par ailleurs, la Métropole souhaite sensibiliser les acteurs économiques et citoyens à la consommation d'énergie verte, en développant un plan de mobilisation visant principalement les secteurs du bâtiment, du transport et de l'industrie, qui sont les plus gros consommateurs énergétiques.

Pilote

DCTE

Partenaires

Lorr'Up, SAPL, ALEC, Terres de Lorraine (cadastre géothermique), ENSG communes

Mesure 5 : Favoriser le développement de la production d'EnR Citoyenne notamment en autoconsommation

La Métropole souhaite accompagner les porteurs de projets citoyens par un appui technique, méthodologique et financier. A ce titre, elle a notamment pris des parts dans la SAS Clairvolt, qui expérimente l'autoconsommation solaire et solidaire. Elle pourra faciliter la réplication de ce type de projet. Par ailleurs, le réseau GECLER (réseau Grand-Est, Citoyen et Local, d'Énergie Renouvelable), pourra être mobilisé dans le développement, la gouvernance et le financement de projets d'énergie renouvelable.

Pour rendre attractif les projets citoyens, des évènements de retour d'expériences seront à organiser, afin que les intéressés puissent comprendre les tenants et les aboutissants de tels projets, et identifier les éventuels obstacles auxquels d'autres se sont déjà confrontés.

| | | | |
|---------------|------|--------------------|---------------------------------------|
| <i>Pilote</i> | DCTE | <i>Partenaires</i> | GECLER, Villers les Nancy, Clair Volt |
|---------------|------|--------------------|---------------------------------------|

Moyens et ressources

| Budget de fonctionnement | Budget d'investissement |
|--------------------------|--|
| ▶ 1 ETP | ▶ 1 M€ Etudes ▶ 4 M€ Déploiement ▶ 2M€ SEM EnR |

Objectifs et indicateurs

| Objectifs et impacts | Indicateurs de suivi |
|--|--------------------------------------|
| ▶ Augmenter la production solaire photovoltaïque de 50 GWh en PV | ▶ Développement de projets EnR |
| ▶ Développer des projets pilotes de géothermie. | ▶ Hausse de la production (GWh) |
| | ▶ Evolution du mix énergétique local |

Calendrier

| 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 |
|--|---|-------------------------------------|------------------------------------|------|------|
| Diagnostic et études EnR sur le patrimoine | Définir un PPI | Mise en œuvre, suivi et maintenance | | | |
| | Elaboration du SDE | Mise en œuvre | | | |
| Création de la SEM EnR | Mobilisation de la SEM EnR pour le développement de projets | | | | |
| Renforcer la politique d'achat d'énergies renouvelables locales | | | | | |
| Réaliser les interconnexion du RCU | | | | | |
| Identifier les potentiel de développement et définir un nouveau schéma directeur | | | Poursuivre le développement du RCU | | |
| Animations pour le développement de projets de production d'EnR | | | | | |

- ▶ *Orientation 1 : Soutenir les efforts de décarbonation des entreprises du territoire*
- ▶ *Orientation 4 : Augmenter la production d'énergies renouvelables*

Contexte et enjeux

La transition énergétique définit donc une transformation des modes de production, de distribution et de consommation d'énergies visant à en réduire l'impact sur l'environnement. Levier majeur de la lutte contre le réchauffement climatique, la transition énergétique des entreprises doit permettre de sortir de la dépendance aux énergies et de favoriser un modèle énergétique plus durable.

L'urgence climatique, les tensions géopolitiques croissantes et l'explosion des coûts de l'énergie font de la transition énergétique un levier d'action stratégique pour les entreprises. Celle-ci s'impose comme un moyen de réduire ses émissions de GES bien sûr mais aussi de préserver voire accroître sa compétitivité.

Pour rappel, entre le deuxième trimestre 2021 et le deuxième trimestre 2022, la hausse des prix de l'énergie (gaz, électricité et produits pétroliers) est estimée à 20 % pour les TPE avec bouclier, contre 50 % pour les entreprises sans bouclier (source INSEE). 20% des entreprises françaises connaîtront en 2023 des difficultés liées à la crise énergétique.

Dans ce cadre, l'amélioration de l'efficacité énergétique, la sobriété énergétique, la substitution des énergies fossiles apparaissent comme des enjeux majeurs pour les entreprises

Le plan de sobriété du gouvernement présenté en octobre 2022 invite les entreprises à rejoindre la plate-forme « Les entreprises s'engagent ». 15 thématiques sont à suivre pour réduire concrètement les consommations d'énergie (la lutte contre le gaspillage de l'énergie, les économies d'énergie, la gestion des équipements, les mobilités durables, l'organisation du travail et les usages du numérique ...). Par ailleurs, la Région a lancé Grand Est Transformation « Environnement ». Conçu comme un centre de ressources et d'expertise au service des parcours de transformation, GET Environnement a vocation à fédérer et animer un réseau composé d'experts et de partenaires. Il permettra de structurer et de coordonner des offreurs de solutions à travers quatre leviers dont la transition énergétique et l'économie circulaire

Description et finalités de l'action

Cette action a pour but de sensibiliser et d'accompagner les entreprises, notamment les TPE/PME industrielles dans leur transition énergétique. Elle envisage tout d'abord un volet animation afin de sensibiliser les chefs d'entreprises au changement climatique et un volet accompagnement des démarches individuelles et collectives,

Déploiement d'un programme de sensibilisation au changement climatique à destination des chefs d'entreprises

Depuis l'explosion des coûts de l'énergie, la transition énergétique est une préoccupation majeure des entreprises qui sont nombreuses à s'interroger sur les bénéfices, les objectifs, les actions à engager, les conditions de mise en œuvre de ces stratégies.

Aussi, le Grand Nancy et ses opérateurs ont un rôle de sensibilisation et de diffusion de l'information important à jouer tout au long de la durée de vie du PCAET. Ces démarches de sensibilisation construite autour de dispositifs d'animation (fresques climat, ateliers 2tonnes, événements ciblés) et d'appui au développement de programme nationaux et régionaux (Baisse les watts, ...) et elle pourra évoluer en se nourrissant des connaissances et retours d'expérience

Accompagnement des TPE PME, notamment industrielles, dans leur transition énergétique.

En partenariat avec l'agence Lorr'up, la Métropole accompagnera les entreprises et les industriels dans leur transition énergétique. Lorr'up s'appuie sur l'approche Négawatt et ses trois piliers :

- **Sobriété** : prioriser les besoins et les services énergétiques essentiels dans les usages individuels et collectifs de l'énergie
- **Efficacité** : réduire la quantité d'énergie nécessaire à la satisfaction de ces besoins en privilégiant les sources d'énergie efficaces de la source à l'usage
- **Renouvelable** : donner la priorité aux énergies renouvelables qui, grâce à un développement ambitieux mais réaliste, peuvent remplacer progressivement les énergies fossiles et nucléaires.

L'accompagnement individuel et collectif se décline en plusieurs temps : identification des dispositifs et des partenaires les plus pertinents, aide au diagnostic énergie et établissement d'un plan d'actions, accompagnement à la réalisation via des partenaires référencés et un suivi au long terme.

Accompagner les ATP dans des démarches collectives de transition énergétique

La démarche « une Association, un Territoire, un Projet » contribue à dynamiser neuf sites économiques. Les ATP portent un grand nombre de projets destinés à renforcer l'attractivité de leur site, à offrir des services de qualité aux salariés et à développer des collaborations inter-entreprises. La transition énergétique est un axe de travail majeur de cette démarche inscrite au Pacte 2021-2026 conclu entre les ATP et la Métropole. Dans ce cadre, la Métropole, par le biais de l'Agence Lorr'up, accompagnera les ATP dans la mise en œuvre de projets d'autoconsommation collective (ACC), de réseaux de chaleur ou d'opérations globales d'efficacité énergétique sur ZAE.

| | | | |
|---------------|--------|--------------------|----------------------------|
| <i>Pilote</i> | DEVECO | <i>Partenaires</i> | LORRUP, ATP, CCI, CMA, RGE |
|---------------|--------|--------------------|----------------------------|

Moyens et ressources

| | |
|--------------------------|-------------------------|
| Budget de fonctionnement | Budget d'investissement |
| ▶ A définir | ▶ / |

Objectifs et indicateurs

| Objectifs | Indicateurs de suivi |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ▶ Mobiliser et sensibiliser largement le tissu économique local ▶ Développement les initiatives d'ACC | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Nombre d'animations réalisées et nombre de participants ▶ Nombre d'entreprises sensibilisées et impliquées, projets concrétisés, gains environnementaux, investissements ▶ Nombre de structures ou organisations accompagnées ▶ Nombre de projets collectifs |

Calendrier

| | | | | | |
|------|------|------|------|------|------|
| 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 |
| | | | | | |

- ▶ *Orientation 2 : Orienter le développement économique vers les activités et les filières locales contributrices des transitions*

Contexte et enjeux

La responsabilité sociétale des entreprises (RSE) est définie par la commission européenne comme l'intégration volontaire par les entreprises de préoccupations sociales et environnementales à leurs activités commerciales et leurs relations avec les parties prenantes.

La loi PACTE ou Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises de 2019 a pour ambition de stimuler la croissance des entreprises de manière durable à travers sa plateforme nationale de la RSE, qui regroupe 4 piliers : la cohésion sociale, la transition écologique, la transparence et le dialogue. Au niveau régional, Grand Est Transformation « Environnement » est un centre de ressources et d'expertise, qui a vocation à fédérer et animer un réseau composé d'experts et de partenaires. Il permet de structurer et de coordonner des offreurs de solutions à travers quatre leviers, dont la transition énergétique et l'économie circulaire.

Toutes les entreprises peuvent mettre en œuvre une démarche RSE, et ce quelle que soit leur taille, leur forme juridique ou leur secteur d'activité. Aujourd'hui, peu d'obligations légales autour de la RSE concernent les TPE et PME. D'un point de vue RSE, les marchés publics, donneurs d'ordres et investisseurs intègrent des critères RSE dans leurs cahiers des charges. Il est donc primordial que tous les acteurs socio-économique s'en emparent pour rester compétitif. Pour cela, les ATP ont mobilisé leurs adhérents afin qu'ils contribuent à construire un projet dont les ambitions sont de contribuer à limiter leur impact sur l'environnement, participer au développement d'actions citoyennes et responsables, agir sur l'attractivité des entreprises en valorisant les actions mises en place, accompagner les publics fragilisés et « vivre ensemble pour faire ensemble ».

Description et finalités de l'action

Accompagner la structuration, l'évaluation et la valorisation des plans d'actions

Le Grand Nancy souhaite accompagner le développement de démarches structurées à l'échelle du territoire afin d'en renforcer l'impact, de mieux les évaluer et les actualiser mais aussi de les valoriser. À ce titre, le Grand Nancy s'appuiera sur des méthodes éprouvées et des labels reconnus en matière de RSE :

- Le label « **Territoire engagé transition écologique - Economie Circulaire** » porté par L'ADEME : Programme permettant aux collectivités de structurer leur politique de transition écologique et leur projet de territoire, le label s'articule autour de deux référentiels thématiques : Climat Air Énergie et Économie circulaire. La Métropole souhaite consolider son action en s'inscrivant dans le nouveau volet « Economie Circulaire » pour donner de la visibilité à son engagement et définir une trajectoire de progression.
- La méthode de sensibilisation, d'évaluation et de suivi des progrès en matière de RSE B-Corp : L'objectif est de sensibiliser, via un programme d'engagement local, les entreprises à leur mission et à l'impact sociétal, environnemental de leurs activités. Un outil d'évaluation (basé sur la certification internationale B-Corp : le BIA) sera proposé ainsi qu'un programme de suivi, de progrès et de partage de bonnes pratiques sur plusieurs mois. Le programme permettra aux entreprises d'évaluer leur maturité pour ensuite structurer une démarche RSE en lien avec les exigences B-Corp. Tout en fédérant l'ensemble des parties prenantes autour d'un projet commun : devenir un territoire qui encourage la RSE. Cet outil viendra en renforcement de la démarche « territoire exemplaire » portée par les ATP.
- Déployer le label « **Destination Innovante Durable** » dans le cadre de la stratégie touristique (mobilisation des partenaires, suivi des actions, audit annuel) : Basé sur un référentiel national créé par le réseau France Congrès et Événements, 7 territoires ont aujourd'hui obtenu ce label. Destination Nancy, opérateur de la Métropole du Grand Nancy en matière de tourisme est l'organisme pilote de la démarche pour la destination. Le label Destination Innovante Durable vise à engager collectivement l'ensemble d'un territoire dans le tourisme durable. Destination Nancy a ainsi travaillé avec les lieux et organisateurs d'événements emblématiques de la Métropole du Grand Nancy, ainsi qu'avec les professionnels (hôteliers, restaurateurs, commerçants, agences événementielles, etc.) à proposer aux visiteurs un parcours durable du début à la fin de leur séjour. Accessibilité, développement du tourisme de proximité, cyclotourisme, achats durables, sobriété énergétique sont autant de sujets abordés dans ce cadre, avec comme perspective d'agir collectivement en faveur d'un développement durable de l'activité touristique et événementielle. Un nouvel audit, basé sur un référentiel national comportant 8 enjeux et 26 actions, sera réalisé tous les ans pour l'ensemble des partenaires engagés dans la démarche, dont la Métropole du Grand Nancy.

Renforcer l'écosystème local de formation à la RSE et à la transition

La Métropole souhaite développer les conditions favorables à la massification des démarches RSE sur son territoire. Afin d'atteindre cet objectif, le volet accompagnement et formation est indispensable pour partager les bonnes pratiques, ainsi que les enjeux d'une démarches RSE. Ces formations seraient par ailleurs l'opportunité d'offrir une base commune de RSE pour l'ensemble des acteurs du territoire, et ainsi favoriser les échanges et retours d'expérience sur le sujet. Ainsi, la métropole entend consolider l'offre locale en matière de sensibilisation et formation. Pour cela, il sera primordial d'établir un état des lieux des compétences en matière de promotion de la RSE. S'inscrivant dans le cadre du PTCE « Le Levier », il sera ainsi possible d'estimer l'offre possible en matière de formation, ainsi que d'éventuels besoins supplémentaires à mobiliser. Ensuite, une étape de co-construction avec les membres du PTCE compétents en matière de RSE pourra amener à définir des offres de formation et d'accompagnement communes. Pour massifier la prise en compte des enjeux RSE les actions de de structuration évoquées plus haut seront essentielles pour inclure les questions écologiques dans les offres de formation des acteurs existants.

| | | | | | |
|--|--------------------------|--|--|------|------|
| <i>Pilote</i> | Développement économique | <i>Partenaires</i> | ATP Climaxion Destination Nancy, Lorr'up, Grand Nancy innovation, PTCE Le Levier | | |
| Moyens et ressources | | | | | |
| Budget de fonctionnement | | Budget d'investissement | | | |
| ▶ Recrutement de 1 ETP à horizon 2028 | | ▶ | | | |
| Objectifs et indicateurs | | | | | |
| Objectifs | | Indicateurs de suivi | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▶ Obtenir le label ADEME ▶ Mettre en place un programme d'engagement territorial avec les acteurs économiques, en lien avec les initiatives existantes ▶ Programme B-Corp : <ul style="list-style-type: none"> - 500 entreprises sensibilisées, - 300 entreprises participantes, - 100 entreprises évaluées, - 10 entreprises certifiées ▶ Label Destination Innovante Durable : <ul style="list-style-type: none"> - 10 nouveaux partenaires / an | | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Animations réalisées, nombre présents, accompagnements réalisés par la suite ▶ Entreprises sensibilisées et impliquées, projets concrétisés, gains environnementaux, investissements ▶ Nombre de structures ou organisations accompagnées ▶ Nombre d'acteurs sensibilisés, évalués et certifiés | | | |
| Calendrier | | | | | |
| 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 |
| | | | | | |

- *Orientation 2 : Orienter le développement économique vers les activités et les filières locales contributrices des transitions*

Contexte et enjeux

La loi sur la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 introduit dans le droit français l'Économie Circulaire (Eci). Elle pose les bases et donne quelques objectifs, comme la réduction de la pression sur les ressources de 30% entre 2010 et 2030. En 2020, le plan d'action pour l'économie circulaire présenté par la Commission européenne renforce cette nécessité d'économie de ressources.

La loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC) de 2020 a pour objectif de mettre en œuvre les mesures de la feuille de route nationale pour l'économie circulaire et de transposer les directives du paquet européen de l'économie circulaire pour atteindre l'objectif de réduction de -15% des déchets produits par habitant en 2030 par rapport à 2010.

Dans cette perspective, le Grand Nancy a élaboré dans sa stratégie de développement économique une feuille de route métropolitaine dédiée à l'économie circulaire. Il s'est en outre engagé dans le cadre de PLPDMA à réduire le tonnage de déchets de ses habitants, avec comme thématique la promotion des pratiques de réemploi et de réparation de biens. Un réseau de « Repair Café » a été mis en place, ainsi que des Recycleries/Ressourceries. A ces titres la Métropole est active au sein du réseau Grand Est de l'Économie Circulaire (CollEctif).

Les actions d'Économie Circulaires (dont l'Écologie Industrielle et Territoriale) s'inscrivent dans une logique de coopération entre entreprises, associations, établissements publics et collectivités. C'est l'un des 7 piliers de l'économie circulaire qui permet d'optimiser les ressources naturelles (eau, énergie, matériaux, ...) grâce à des échanges ou des mises en commun à l'échelle d'une zone d'activités, d'un territoire ou simplement entre deux entreprises. La Métropole du Grand Nancy, en partenariat avec la Banque des Territoires, a initié en 2019 une étude de préfaisabilité d'une démarche d'EIT qui a permis de valider la pertinence de l'amorçage d'une démarche sur le territoire et la motivation des acteurs économiques mobilisables. En avril 2020, avec le soutien de l'ADEME et de la région Grand Est, la Métropole a recruté une animatrice dédiée à l'économie circulaire. Le Grand Nancy est ainsi désormais intégré aux réseaux régional et national des acteurs de l'Économie l'EIT.

Les bénéfices pour l'économie en termes de création de richesse, d'activités et d'emplois nouveaux et d'innovations sont bien réels. Dans la feuille de route économie circulaire nationale on estime que ce secteur représente un potentiel de 300 000 emplois supplémentaires, dont certains métiers sont à inventer ou dans des modèles économiques nouveaux.

L'économie circulaire, c'est aussi la réduction de la dépendance aux importations de matières premières et aux aléas économiques mondiaux. Pour les entreprises, ce sont des innovations pour éco-concevoir les produits ou services et à terme des gains de compétitivité, notamment dans le domaine des plastiques qui doit faire l'objet de progrès marqués. La sobriété numérique constitue également une opportunité pour la transition, en permettant notamment la mise en réseau, l'accès à l'information et à la donnée pour le citoyen, l'aide à la décision et la production de nouveaux services.

Description et finalités de l'action

Engager la Métropole dans des dispositifs favorisant l'économie circulaire et encourager les transitions

La Métropole souhaite démultiplier les initiatives de modèles d'économie circulaire sur son territoire. Pour cela, elle entend mobiliser l'ensemble des leviers à sa disposition et notamment :

- Participer aux réseaux d'économie circulaires et valoriser auprès des acteurs économiques (création/reprise par exemple)
- Soutenir et valoriser le réemploi en particulier dans le secteur du BTP, des matériels numériques, ou des activités des tournages, ce dans le cadre d'une filière réemploi structurée à l'échelle du territoire
- Valoriser les produits circulaires dans le cadre de la plateforme « Achetez Grand Nancy »
- Intégrer des objectifs d'économie circulaire dans le futur SPASER métropolitain
- Assurer une mise en lumière les réussites entrepreneuriales circulaires locales
- Développer la monnaie locale
- Consolider son action en obtenant le label de l'Ademe « Économie Circulaire » qui permettrait de valoriser la stratégie globale économie circulaire et de donner de la visibilité à son engagement. Le fonctionnement par palier et la lisibilité du référentiel permettront de positionner clairement la collectivité et de structurer un programme pour sa progression.

Intégrer les principes de l'Écologie Industrielle et Territoriale dans les projets économiques métropolitains

L'agence Lorr'up dont les chargés de mission seront formés sur les sujets EIT pourra un premier niveau d'accompagnement des acteurs économiques visitant chaque année des centaines d'entreprises du Sud 54, l'action de Lorr'up vise à créer des synergies et à recentrer la chaîne de valeur sur le territoire Sud 54, favorisant ainsi une écologie industrielle et territoriale.

La Métropole intégrera par ailleurs les principes de l'EIT dans les projets d'aménagement économiques métropolitains, tel que la ZAC Saint Jacques II, située à Maxéville. Elle constitue l'un des derniers grands fonciers économiques disponible sur le territoire métropolitain, et doit ainsi parvenir à être un site démonstrateur de l'EIT. Une étude menée en 2022 confirme l'opportunité et la faisabilité de développer cette ZAC circulaire, et d'en renforcer son attractivité, son efficacité et l'ancrage local des entreprises qui s'y implanteront.

| | | | | | |
|--|---------------------|--------------------|---|------|------|
| <i>Pilote</i> | Transverse - DEVECO | <i>Partenaires</i> | Lorr'up, Chambres Consulaires, Climaxion, ADEME, ReMise, Ulis Infosel | | |
| Moyens et ressources | | | | | |
| Budget de fonctionnement | | | Budget d'investissement | | |
| ▶ Recrutement de 1 ETP à horizon 2028 | | | ▶ | | |
| Objectifs et indicateurs | | | | | |
| Objectifs | | | Indicateurs de suivi | | |
| ▶ Appuyer l'essor d'une économie circulaire en recentrant les chaînes de valeur sur le territoire | | | ▶ Projets d'EIT réalisés, accompagnés | | |
| ▶ Structurer une filière du réemploi à l'échelle du territoire en soutenant les initiatives dans le domaine du BTP, du numérique, etc. | | | ▶ Nombre de produits achat durable sur la plateforme AGN | | |
| ▶ Sensibiliser et faire connaître les filières « circulaires », les bonnes pratiques et les principes de l'EIT via Lorr'up, | | | ▶ Nombre de conseillers Lorr'up sensibilisés à l'EIT | | |
| | | | ▶ Nombre d'ateliers réalisés | | |
| Calendrier | | | | | |
| 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 |
| | | | | | |

AC3.C4 - Structurer les filières locales du champ à l'assiette dans le cadre du projet de marché d'intérêt local (MIL).

► *Orientation 3 : Relocaliser la production agricole*

Contexte et enjeux

Le degré d'autonomie alimentaire des agglomérations françaises est faible (2% en moyenne et 0,9% sur l'aire urbaine de Nancy). La part du local dans l'ensemble des produits agricoles incorporés dans les produits alimentaires consommés par les ménages locaux reste très marginale, qu'ils soient bruts, élaborés, transformés ou cuisinés. La raison n'est pas nécessairement une carence de production alimentaire sur les territoires ;

Pourtant, par ses impacts majeurs sur la santé, l'économie, l'environnement et la cohésion sociale, le système alimentaire apparaît comme une composante essentielle de la transition des territoires vers des modes de production et de consommation plus durables.

A l'heure actuelle, l'alimentation de nos territoires repose en grande partie sur des chaînes de valeur distantes et complexes, portant une logique d'abondance à moindre coût. La crise sanitaire a révélé plus encore les limites de ce modèle en termes de qualité de l'alimentation, de soutenabilité écologique ou encore de viabilité économique.

C'est pourquoi, la Métropole souhaite s'investir dans la transition alimentaire de nos territoires, à la fois pour répondre aux attentes d'une part croissante des consommateurs et des citoyens en faveur d'une alimentation plus qualitative et plus ancrée localement, mais également pour réduire leur vulnérabilité et améliorer sa capacité de réponse aux chocs pouvant impacter le système.

L'enjeu est ici de soutenir des filières alimentaires créatrices de valeur (valeur ajoutée, emplois, innovations...), permettant en retour d'investir les synergies entre l'alimentation et les autres politiques locales : aménagement, santé publique, éducation, énergie-climat...

À l'échelle Sud54, ressortent les éléments suivants :

- En moyenne 1% de la consommation en produits agricoles est couverte par de la production locale
- La production agricole est majoritairement de filière longue et tournée vers l'export (notamment sur les céréales, malgré la filière blé meunier par PNR de Lorraine)
- Le territoire est fortement producteur en viande bovine, produits laitiers, grandes cultures (46% de la SAU) et mirabelles mais déficitaire en maraîchage (0,5% de la SAU sur vergers ou maraîchage sur le Sud 54 mais qui pourrait répondre aux besoins de la restauration collective) et en production de porc et volaille
- Des potentiels de relocalisation énormes notamment sur les céréales et la filière bovine

Cette reterritorialisation du système alimentaire ne consiste pas seulement à redonner à l'agriculture une vocation nourricière de proximité en développant les produits agricoles en circuits courts, mais bien à reconstruire des chaînes de valeur permettant de relier les ressources agricoles locales à l'assiette des habitants, en s'appuyant sur l'écosystème *foodtech* et en intégrant les différents maillons intermédiaires : production, transformation, logistique, distribution, restauration...

Description et finalités de l'action

En lien avec le Programme Alimentaire Territorial Sud 54, la Métropole souhaite se doter d'un «Marché d'intérêt local» dont l'enjeu, à l'échelle du Sud 54 voire du Sud Lorrain, est la fourniture de denrées locales de qualité aux consommateurs du territoire. En offrant de nouveaux débouchés à la production locale, via la commande publique et le travail partenarial avec les acteurs économiques, les filières transitant en amont (producteurs, transformateurs) et en aval (logisticiens, restaurateurs) pourront se développer.

Le projet s'articule notamment autour d'une plateforme physique et numérique de commercialisation et de services, d'une centrale d'achat tournée vers la restauration collective, d'un hub d'innovation foodtech. Le MIL a un rôle d'interface et de mobilisation de l'écosystème alimentaire du territoire avec les objectifs suivants :

- Développement des filières agricoles
- Transformation des pratiques d'achats des acteurs publics et économiques
- Emploi, formation et attractivité des métiers
- Soutien à l'innovation et aux startups foodtech
- Accessibilité d'une offre alimentaire de qualité pour tous
- Action à la source contre le gaspillage alimentaire
- Maillage logistique

L'action permettra de structurer une logistique de proximité logistique à même de soutenir un système alimentaire plus résilient et de répondre au besoin de plateforme sur le territoire (regroupement, zone de conditionnement, préparation de commande, distribution, services de livraisons optimisés et/ou mutualisés...). Elle favorisera la relocalisation du système alimentaire en contribuant à changer les mentalités des acteurs du système alimentaire (formations à destination de la RHD (chefs et acheteurs), en accompagnant l'évolution des pratiques agricoles, en promouvant les métiers de l'alimentation et en développant les débouchés (commande publique, outils de transformation, travail partenarial avec la restauration collective, les industries agro-alimentaires, les commerces de bouches, ...)

Enfin, le projet mobilisera l'écosystème d'innovation « Foodtech » (laboratoire et startups) au service d'une alimentation durable et de qualité

| | | | |
|---------------|--------|--------------------|--|
| <i>Pilote</i> | DEVECO | <i>Partenaires</i> | CD54, Chambre agriculture 54, acteurs du PAT Sud54, Lorr'Up, industriels, coopératives, GMS etc. |
|---------------|--------|--------------------|--|

Moyens et ressources

| Budget de fonctionnement | Budget d'investissement |
|--------------------------|-------------------------|
| ▶ A définir | ▶ A définir |

Objectifs et indicateurs

| Objectifs | Indicateurs de suivi |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ▶ Relocaliser le système alimentaire en structurant les filières, en transformant les pratiques d'achats et encourageant l'évolution des mentalités ▶ Diminuer l'impact carbone (diminution des flux de transports) ▶ Consolider des filières déficitaires sur le territoire en leur assurant des débouchés ▶ Faire évoluer l'offre grossiste vers plus de local ▶ Réaliser un catalogue des outils de transformation ▶ Promouvoir et rendre accessible une alimentation de qualité dans le cadre d'une charte des valeurs partagée avec le PAT Sud54 | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Volume et CA du MIL ▶ Taux d'utilisation des services proposés ▶ Nombre de producteurs, grossistes, associations et entreprises utilisateurs du MIL ▶ Taux d'occupation des espaces ▶ Nombre de projets accompagnés ▶ Nombre de signataires de la charte (par type d'acteur) ▶ Nouveaux outils de transformation créés (en subsidiarité) ▶ Nombre de partenaires mobilisés ▶ Flotte dernier kilomètre - % de transporteurs locaux |

Calendrier

| 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 |
|------|------|------|------|------|------|
| | | | | | |

| Axe 4 | Adapter les territoires aux effets du changement climatique

Action cadre

AC4.A1 – Développer une stratégie d'adaptation aux phénomènes de fortes chaleurs et sécheresses

- *Orientation 2 : Aménager le territoire pour adapter les modes de vie au changement climatique et le rendre attractif*

Contexte et enjeux

Les territoires sont de plus en plus sujets aux effets du dérèglement climatique, à savoir la multiplication des vagues de chaleur et des périodes de sécheresse et canicules, la modification dans la saisonnalité des précipitations (plus faible en été et plus importantes en hiver) et la probabilité accrue des risques naturels (inondations, feux de forêts, mouvements de terrains, tempêtes, orages intenses...) ainsi qu'à l'arrivée des nuisibles (moustiques tigres...).

Le diagnostic du Plan Climat a permis d'identifier une possible augmentation des températures comprise entre +2°C et +4,5°C d'ici 2100 (en fonction des scénarios du GIEC) et une forte exposition de la Métropole du Grand Nancy à l'augmentation des fréquences et des durées des phénomènes de vague de chaleur (multiplication de 3 à 10 dans le long terme). L'augmentation attendue des températures va entraîner mécaniquement l'augmentation de la vulnérabilité de la population (îlots de chaleur urbains ou ICU, qualité de l'air, surchauffe des bâtiments, déshydratation...).

L'objectif de la métropole du Grand Nancy est de prévenir et de s'adapter aux conséquences du changement climatique. C'est une démarche transversale qui doit intégrer toutes les composantes des écosystèmes humains (biodiversité, activités économiques, santé, aménagement...). La qualité de vie du territoire est conditionnée à son adaptation. Celle-ci se situe en premier lieu dans sa capacité à préserver la ressource en eau et à restaurer le cycle de l'eau par la désimperméabilisation des sols avec un effet limitant des îlots de chaleur urbains (ICU) et en appuis à cette mesure le développement d'un urbanisme bioclimatique, du quartier à la maison individuelle en passant par le collectif et le semi collectif qui prend en compte les formes urbaines, le bâti et la biodiversité.

Animation Métropole Grand Nancy

| Pilotage | Services associés |
|-------------------|-------------------|
| DUEU / DCTE / DEA | |

Description et finalités de l'action cadre

L'action vise à adapter le territoire aux phénomènes de canicule afin de préserver la qualité de vie des populations, et minimiser l'impact sur les activités. Par ailleurs, dans un contexte de changement climatique, satisfaire les besoins des usagers et contribuer à la nécessaire protection de la ressource et des milieux naturels devient de plus en plus difficile. Pour cela, la Métropole travaillera sur ses solutions d'aménagement permettant d'accompagner les acteurs du territoire vers des pratiques adaptées, et portera une attention particulière à l'enjeu de la disponibilité en eau de qualité pour le territoire.

Mesure 1 : Intégrer une stratégie de lutte contre les îlots de chaleur urbains (ICU) et un renforcement des îlots de fraîcheur urbains (IFU) dans la gestion des espaces publics

Les données de la SCALEN de 2020, montrent que le territoire de la métropole est vulnérable au risque d'ICU, pouvant aller jusqu'à +5°C la nuit, principalement sur la commune de Nancy et de Maxéville. Dès lors une grande majorité du territoire présente un potentiel d'apparition d'ICU nocturne. Afin de lutter contre ce phénomène, la Métropole souhaite consolider une stratégie d'adaptation urbaine aux ICU et renforcer ses îlots de fraîcheur urbains.

En 2020, la Métropole a délibéré une charte d'aménagement des espaces publics qui développe une nouvelle démarche basée sur des approches urbaines et par les usages mais aussi patrimoniale et historique ainsi que paysagère et environnementale. Elle a vocation à définir le cadre d'intervention de l'ensemble des aménageurs sur le territoire de la Métropole et comprend des guides méthodologiques dans le but de limiter la création de nouveaux espaces d'ICU dans les futurs projets d'urbanisme.

Outre les actions menées au travers des projets d'aménagements, des crédits ont été mis en place pour décliner ses actions avec des interventions ponctuelles de désimperméabilisation et végétalisation. En 2022, en collaboration avec la ville de Nancy, a été établie une cartographie de la végétation sur le territoire suivant 3 strates (arbres, arbustes, herbes). A travers l'élaboration du PLUi HD et la définition du Coefficient de Biotope par Surface (CBS), la Métropole du Grand Nancy a travaillé sur son intégration dans les politiques d'aménagement.

Pour aller plus loin, la Métropole s'appuie sur le travail de la SCALEN concernant l'identification des ICU du territoire et le suivi de leur évolution. Doublé d'un travail d'identification des acteurs phares du secteur, le Grand Nancy compte consolider un groupe de lutte contre les ICU, dont le but sera d'accompagner les projets, par des principes d'aménagement permettant de favoriser les îlots de fraîcheur urbains :

- **Recours à la végétalisation** : l'ombre et l'évapotranspiration jouent le rôle de climatiseur naturel. De plus, l'utilisation plus faible de surfaces bitumineuses diminue le stockage de la chaleur.
- **Utilisation et protection de la ressource en eau** : l'utilisation de la ressource en eau de manière contrôlée permet de rafraîchir des espaces sans nuire à la ressource.

- ▶ Utilisation de matériaux adaptés : recours à des matériaux clairs, non bitumineux, d'origine végétale.
- ▶ Développement de nouvelles formes urbaines : circulation de chaleur, ombrages, implantation du bâti.

Ces principes sont largement mis en œuvre dans les projets urbains conduits par la Métropole et trouveront leurs applications en 2023-2026 notamment dans les opérations emblématiques suivantes : 4^{ème} phase de la ZAC Biancamaria à Vandoeuvre, application du nouveau schéma directeur de la ZAC Austrasie à Nancy ou encore application du plan guide d'urbanisme validé par les élus métropolitains en 2022 sur le secteur Rives de Meurthe Nord à Maxéville et Nancy.

Au-delà de ces actions, la Métropole du Grand Nancy développe des mesures visant à réduire les rejets d'eaux pluviales dans les réseaux d'assainissement, en privilégiant leur infiltration dans le sol, à la source. Ainsi, la Métropole souhaite accélérer la promotion d'une ville perméable en :

- ▶ Amplifiant les actions de gestion intégrée des eaux pluviales et végétalisation dans tous les projets de requalification des espaces publics et aménagements urbains
- ▶ Engager des travaux de désimperméabilisation ou de déconnexion d'espaces publics urbains métropolitains existants
- ▶ Sensibiliser et accompagner les porteurs de projets, par un renforcement des moyens humains d'animation auprès des élus, services, communes et gestionnaires de patrimoines bâtis important.
- ▶ Aider financièrement les communes et les bailleurs sociaux dans leurs projets de désimperméabilisation ou déracordement des surfaces imperméabilisées existantes

Pour accompagner ce déploiement d'îlots de fraîcheurs à l'échelle de la Métropole, le travail de cartographie de la couverture végétale sera complété par l'identification des lieux avec une présence d'eau ou de brumisateurs, des espaces ombragés ou rafraîchis ouverts au public... Un travail d'identification des zones végétalisables sera aussi réalisé – en prenant en compte les contraintes liées à la présence de réseaux – en vue de consolider les trames vertes. Ainsi pourront être développés des parcours de fraîcheur, itinéraires piétons et cyclables reliant des îlots de fraîcheur en période chaude ou caniculaire, et sur lesquels les températures ressenties sont plus fraîches par rapport à l'environnement proche.

La Métropole communiquera, en particulier dans l'espace urbain, sur la présence de ces îlots et itinéraires de fraîcheur. En parallèle, elle déploiera une campagne d'information et de sensibilisation aux bonnes pratiques estivales, en particulier dans les logements. Ainsi, des journées d'informations pédagogiques à destination de la population sur l'effet d'îlot de chaleur urbain et les épisodes caniculaires seront organisées en sensibilisant notamment sur le rôle important de la végétation et de l'eau en ville.

| | | | |
|---------------|-------------|--------------------|--------|
| <i>Pilote</i> | DUEU / DCTE | <i>Partenaires</i> | SCALEN |
|---------------|-------------|--------------------|--------|

Mesure 2 : Développer une ingénierie d'accompagnement et de suivi de la mise en œuvre du PLUi-HD sur les dispositions liées à l'architecture bioclimatique

Pour accompagner la mise en œuvre du PLUi-HD sur les dispositions liées à l'urbanisme bioclimatique, la Métropole du Grand Nancy doit se doter d'une ingénierie d'accompagnement des pétitionnaires et des communes dans leur dialogue avec les promoteurs permettant de dépasser la simple instruction réglementaire des permis de construire et assurer une meilleure qualité urbaine et environnementale. Cette ingénierie est déclinée en deux composantes : un outil de suivi et un dispositif de conseils spécialisés.

Afin de porter une démarche ambitieuse, la Métropole souhaite renforcer l'ingénierie autour de :

- ▶ Développement de conseils spécialisés : Une augmentation du conseil sur la qualité urbaine et environnementale de tous les projets avec la mise en place d'un architecte-paysagiste conseil, en lien avec le service commun d'instruction des permis et le guichet unique. A ce jour, aucun avis « qualitatif » au-delà des règles des PLU n'est donné sur les autorisations d'urbanisme en intégrant le volet environnemental, paysager, architectural ou urbain, hormis dans des périmètres opérationnels tels que les ZAC de la Métropole. La Métropole souhaite développer un conseil aux particuliers dans le cadre des permis de construire. Une nouvelle mission attachée à un architecte-paysagiste conseil métropolitain en aura la charge. Ce service sera à co-construire avec le CAUE, la MHDD et le guichet unique du pôle services urbains.
- ▶ Maintien après l'approbation du PLUi d'une ingénierie métropolitaine pré-opérationnelle : Pour assurer une bonne qualité architecturale, urbain, paysagère, environnementale et bioclimatique, il sera nécessaire d'accompagner les communes qui le souhaitent dans les négociations avec les promoteurs sur les secteurs d'OAP. La mise à disposition d'une ingénierie pré-opérationnelle mutualisée, permettra d'assurer la juste déclinaison du PLUi HD sur le territoire.
- ▶ Le club « Climabat » initié par la métropole vient en appui en acculturant promoteurs et bailleurs sur PLUi HD et notamment les OAP « adaptation » et « biodiversité ». Il les sensibilise sur l'impact de leur activité sur l'environnement.

| | | | |
|---------------|-------------|--------------------|--------|
| <i>Pilote</i> | DUEU / DCTE | <i>Partenaires</i> | SCALEN |
|---------------|-------------|--------------------|--------|

Mesure 3 : Sécuriser une alimentation en eau potable de qualité pour les habitants de la Métropole

La Métropole du Grand Nancy a déployé pour la période 2021-2024 un contrat de territoire Eau et Climat (CTEC), intitulé « Une nouvelle source de projets pour le Grand Nancy et son bassin de vie ». Ce document a permis la co-construction d'une stratégie et d'un programme d'actions visant à gérer durablement les ressources en eau du territoire. Ainsi, 49 actions sont programmées jusqu'en 2024 pour un montant d'investissements de près de 75 M€.

La Métropole dispose d'une ressource unique sur la Moselle, aujourd'hui vulnérable aux étiages et pollutions accidentelles. Le développement d'un second point de captage, doit permettre de sécuriser l'approvisionnement des 260 000 habitants de la Métropole mais aussi des nombreuses activités économiques et services publiques qui rayonnent sur un large bassin de vie. Grâce à cette seconde ressource dans la Meurthe, il sera aussi possible de répartir les

prélèvements entre la Moselle et la Meurthe pour réduire leur impact sur le milieu et les autres usages. La sécheresse marquée de l'été 2022 a montré l'intérêt du projet sur ce point. Le cas échéant, en crise, le dispositif permettra de fixer des modalités de prélèvement du Grand Nancy optimisant les conditions de satisfactions des besoins de l'ensemble des collectivités qui prélèvent leur eau potable dans la Moselle amont et la Meurthe. Ce projet combine donc adaptation au changement climatique et solidarité vis-à-vis des autres collectivités. Le projet, qui coûtera environ 34 millions d'euros, sera achevé à horizon 2026.

En parallèle, la Métropole souhaite œuvrer à la protection de la qualité de l'eau des prises de la Moselle et la Meurthe. Elle s'est pour cela renforcée avec le recrutement d'un référent chargé de l'agroécologie (0,5 ETP). L'objectif, après avoir identifié les zones les plus contributives à la pollution par les substances phytosanitaires et nitrates, est de coordonner la création de stations d'alerte, développer des actions de sensibilisation des partenaires et promouvoir, avec les Chambres d'Agriculture, des pratiques qui garantissent la préservation et la reconquête de la qualité des eaux de surfaces au travers de filière adaptée.

Un programme d'études ambitieux, le schéma directeur d'assainissement temps sec et temps de pluie à l'échelle de la Métropole, est engagé et vise à réduire l'impact des rejets de l'agglomération sur le milieu naturel et améliorer le traitement des eaux usées. Cet ensemble d'actions contribuera à l'atteinte du bon état de la DCE et répondra aux obligations de mise en conformité de la Directive ERU (Eaux Résiduaires Urbaines). L'évolution des procédés de traitement de la STEU contribuera à améliorer la sobriété énergétique du système d'assainissement

| | | |
|---------------|-----|--------------------|
| <i>Pilote</i> | DEA | <i>Partenaires</i> |
|---------------|-----|--------------------|

Moyens et ressources

| Budget de fonctionnement | Budget d'investissement |
|--|--|
| ▶ 1 ETP : répondre aux enjeux d'adaptation dans les politiques d'aménagement | ▶ 32 M€ : répondre aux enjeux d'adaptation dans les politiques d'aménagement |

Objectifs et indicateurs

| Objectifs et impacts | Indicateurs de suivi |
|---|--|
| ▶ 100% des projets d'aménagement suivi | ▶ Nombre d'aménagement de lutte contre les ICU |
| ▶ Déployer l'ingénierie métropolitaine | ▶ Evolution des températures constatées |
| ▶ Finaliser le développement du second point de captage dans la Meurthe | ▶ Evolution de la surface perméable |
| ▶ Adopter le schéma directeur d'assainissement | ▶ Nombre de km de « parcours fraîcheur » fléchés |
| | ▶ Nombre d'entretiens architecture bioclimatique |
| | ▶ Nombre de réunions Club Climabat |
| | ▶ Prise d'eau dans la Meurthe effective. |
| | ▶ Consommation d'énergie de la STEU |

Calendrier

| 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 |
|-----------------------------------|---|------|------|------|------|
| | Recrutement 1 ETP adaptation / architecte conseil | | | | |
| | Accompagnement des projets d'aménagement | | | | |
| CT Eau & Climat | | | | | |
| | Prise d'eau dans la Meurthe | | | | |
| Schéma directeur d'assainissement | | | | | |

AC4.C1 - Diminuer l'exposition des acteurs économiques et des acteurs publics pour les rendre plus résilients au changement climatique

- ▶ *Orientation 4 : Diminuer l'exposition des activités économiques au changement climatique et accroître leurs capacités d'adaptation*

Contexte et enjeux

Le changement climatique affecte donc tous les types d'acteurs et à toutes les échelles. De fait, le monde économique ne fait pas exception et sera impacté par ces changements. Les impacts pourront être directs par la perte d'une partie de la production (par exemple pour les exploitations agricoles par une perte de rendement liée à la sécheresse) ; ou de manière indirecte par :

- ▶ Un manque de disponibilité des matières premières ou des ressources devenant moins accessibles (pour l'industrie du bois ou l'agroalimentaire par exemple, ou encore les activités dépendantes des produits pétroliers dont les prix peuvent être fluctuants)
- ▶ Des installations et appareils productifs inadaptés (pour la gestion des eaux pluviales par exemple, les ouvrages devront pouvoir supporter des événements pluviométriques extrêmes)

Sur le plan économique, le territoire de la Métropole du Grand Nancy se place comme le premier pôle de l'activité économique (12,7% des établissements lorrains) et de l'emploi (16,3% des emplois lorrains) lorrain. Le rayonnement de la Métropole, se basant sur les services et une industrie diversifiée (agroalimentaire, énergie, machinerie ...), est donc une caractéristique stratégique du territoire, qui sera impactée par le changement climatique. Afin de préserver et pérenniser cet atout stratégique pour la Métropole, l'écosystème économique du territoire se doit donc d'évoluer, de changer pour s'adapter aux conséquences présentes et futures du changement climatique.

La Métropole du Grand Nancy a confié, en 2018, une mission pour la réalisation d'un diagnostic de vulnérabilité urbain au CEREMA. Ce qui lui a permis de structurer une base de connaissances sur la thématique d'adaptation, qui a ainsi pu être approfondie lors de l'élaboration du Plan Climat-Air-Energie Territorial. Par ailleurs, elle dispose de deux opérateurs de valeur pour les questions liant économie et changement climatique ; Il s'agit de la SCALEN, l'agence de développement des territoires Nancy Sud Lorraine, et de Grand Nancy Innovation qui se positionne comme « technopole du Grand Nancy et de son bassin économique » dans une logique de hub territorial d'innovation.

Description et finalités de l'action

Cette action a pour but d'accompagner l'adaptation du secteur économique et des services urbains du territoire au changement climatique. Elle envisage tout d'abord un volet communication/sensibilisation, afin d'informer les acteurs aux risques qu'ils encourent face au changement climatique et de leur montrer les bénéfices liés à leur adaptation. Dans un second temps, l'objectif sera d'accompagner les différents acteurs dans la construction d'une stratégie d'adaptation (diagnostic, stratégie et mesures opérationnelles). Ces accompagnements serviront alors à compléter le volet communication et sensibilisation initié dans un premier temps. Enfin, l'action a également pour vocation d'accompagner l'adaptation des services urbains – traitement et collecte des déchets, mobilité urbaine, gestion des eaux pluviales ... – au changement climatique.

Communiquer, informer et sensibiliser les différentes branches économiques à l'impact du changement climatique et aux risques encourus

L'adaptation au changement climatique nécessite des changements structurels importants, mais il faut rappeler l'importance des actions « douces », qui agissent sur la diffusion de l'information et la sensibilisation. Ces mesures impliquent généralement des investissements faibles mais génèrent des bénéfices importants et sont des compléments indispensables aux politiques d'investissement.

Ainsi, les pouvoirs publics, et en l'occurrence le Grand Nancy, ont un rôle de production et de diffusion de l'information nécessaire à la mise en place de l'adaptation par tous les acteurs économiques. La Métropole cherche par cette mesure à impulser une dynamique de mise en marche du secteur économique pour qu'il s'adapte et anticipe les risques climatiques qui lui font face. Cette première phase de l'action consiste donc à produire et diffuser une information à l'intention des acteurs économiques, et des services urbains du territoire, pour les encourager autant que possible à agir dans ce sens. Cette mesure devra être constante tout au long de la durée de vie du PCAET, et elle pourra évoluer en se nourrissant des connaissances et retours d'expérience capitalisés dans le temps.

Encourager et accompagner les acteurs économiques privés et publics (entreprises privées, exploitations agricoles, structures sociales, hôpitaux ...) dans la réalisation d'une stratégie d'adaptation (diagnostic, stratégie et plan d'actions/investissements)

La Métropole cherche à ce que chaque acteur s'investisse dans une démarche d'adaptation de sa structure et de ses activités. Ainsi, elle souhaite faire en sorte que des acteurs s'engagent dans une démarche d'élaboration d'une stratégie d'adaptation au changement climatique. L'objectif est ainsi de conduire un maximum d'acteurs à initier une démarche qui pourra se structurer en 3 étapes :

- ▶ La réalisation d'un diagnostic de vulnérabilité
- ▶ La définition d'une stratégie et d'objectifs de transition
- ▶ La mise en place d'actions concrètes

Pour réaliser cela la collectivité et les entreprises du territoire pourront s'appuyer sur un ensemble de partenaires et d'aides à disposition tels que LORRUP, la SCALEN, Grand Nancy Innovation, la chambre de commerce et d'industrie, la

chambre des métiers et d'artisanat et la chambre d'agriculture pour l'accompagnement des exploitants agricoles. Le plan d'accélération de la transition écologique des TPE et PME, qui propose notamment la mise à disposition d'un outil d'autoévaluation gratuit « climatomètre » et la mise à disposition de prêts pour mener des actions de transitions sera également associé.

Le rôle de la collectivité pour cette mesure est de travailler de concert avec les partenaires et de se placer comme facilitateur afin qu'un maximum d'acteurs s'engage dans une démarche forte de transition. Concernant les acteurs économiques, la Métropole souhaite développer un service de diagnostics à l'adaptation au changement climatique. Pour cela, elle s'appuiera sur un référentiel d'analyse de la résilience des entreprises aux impacts du changement climatique, tel que OCARA qui fournit une méthode et un outil pour réaliser son diagnostic de résilience climatique et lancer une démarche d'adaptation. La Métropole prescrira la conduite d'un diagnostic à l'ensemble des entreprises rencontrées et accompagnées (à indiquer dans les rapport annuels). Cette démarche sera articulée avec le programme d'appui aux démarches RSE.

Capitaliser sur les retours d'expérience (stratégie de vulnérabilité) pour soutenir et donner de la visibilité aux activités résilientes et à celles ayant réalisées une stratégie d'adaptation

La mesure visant à développer la mise en place de stratégies d'adaptation au niveau des entreprises aura permis de recenser un ensemble d'informations (vulnérabilités spécifiques à certains secteurs, bonnes pratiques, expérimentations ...). Elles pourront alors être recensées, valorisées et diffusées aux autres acteurs du territoire, et ainsi venir enrichir les actions de communication auprès des différentes branches économiques pour les sensibiliser aux risques qu'elles encourent face au changement climatique (première mesure de l'action).

| | | | |
|---------------|------|--------------------|---|
| <i>Pilote</i> | DCTE | <i>Partenaires</i> | SCALEN, LORRUP, CCI GE, CMA, BPI France, Climaxion, SCALEN, Grand Nancy Innovation, Chambre d'agriculture |
|---------------|------|--------------------|---|

Moyens et ressources

| | |
|--------------------------|-------------------------|
| Budget de fonctionnement | Budget d'investissement |
| ▶ A définir | ▶ A définir |

Objectifs et indicateurs

| | |
|---|---|
| Objectifs | Indicateurs de suivi |
| <ul style="list-style-type: none"> ▶ Mobiliser largement le tissu économique local ▶ Faire émerger des initiatives publiques et privées en faveur de l'adaptation ▶ Diffuser un recueil des bonnes pratiques | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Nombre d'entités touchées annuellement ▶ Nombre de démarches engagées par des acteurs économiques ▶ Diagnostics réalisés, projets concrétisés, gains environnementaux |

Calendrier

| | | | | | |
|------|------|------|------|------|------|
| 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 |
| | | | | | |

AC4.C2 - Développer une culture de la santé environnementale à l'échelle de la Métropole

- *Orientation 1 : Préserver durablement la santé des habitants en améliorant la qualité de l'air et de vie sur le territoire*

Contexte et enjeux

Avec près d'une personne sur quatre considérée comme vulnérable face au changement climatique, le territoire de la Métropole du Grand Nancy est potentiellement très impacté par le changement climatique. La santé des populations est intimement liée à la qualité de l'environnement. Les enjeux de qualité de l'air extérieur et intérieur, la présence de la nature sur le territoire, la pollution des sites et des sols, les îlots de chaleur urbain, l'accès aux mobilités actives, la qualité de l'habitat, le confort thermique et acoustique, la qualité des eaux potables, etc. ont une influence forte sur notre santé. L'OMS a montré qu'en Europe les facteurs environnementaux qui pourraient être évités ou supprimés provoquent 1,4 million de décès par an.

Le Plan national santé environnement (PNSE 4), rendu public en mai 2021, reconnaît pour la première fois un rôle aux collectivités dans le domaine de la santé environnementale. Il vise à « démultiplier les actions concrètes » dans les territoires en leur offrant des outils et de la visibilité et en « renforçant leurs moyens » pour réduire les inégalités sociales en santé environnementale.

L'axe « santé et bien-être » est un axe fort du Projet métropolitain. La Métropole du Grand Nancy, en lien avec ses partenaires, agit ainsi au travers la mise en œuvre, jusque fin 2023, du Contrat Local de Santé 2e génération (CLS). Une montée en puissance de la thématique santé-environnement au sein du futur CLS (à partir de 2024) est à construire en articulation avec les actions spécifiques mises en œuvre par les services, et en cohérence avec les objectifs du programme régional de santé de l'ARS.

Description et finalités de l'action

L'objectif de cette action, est de constituer une doctrine métropolitaine, visant à infuser dans l'ensemble des politiques publiques, au même titre que les enjeux climat air énergie.

Renforcer la surveillance, l'observation et la prévention des enjeux de santé environnementale

Dans un premier temps, la Métropole souhaite renforcer les dispositifs de surveillance, d'observation et de prévention des problématiques de santé environnementale. Cela se traduit par l'éclairage des politiques publiques sous l'angle des enjeux de la santé environnementale et ainsi mettre en lumière d'éventuels leviers à déployer. L'objectif est ainsi d'identifier les impacts en matière de polluants et nuisances, d'identifier les inégalités sociales et de soulever, autant que possible, les antagonismes et les possibles synergies entre les différentes politiques publiques (environnementales, d'aménagement, de santé...). Par ailleurs, cette approche s'inscrit dans un objectif de justice sociale notamment auprès des personnes les plus vulnérables.

Aborder l'ensemble des projets métropolitains sous le prisme de la santé environnementale

De ces constats, pourront se développer des stratégies permettant la promotion et/ou l'élaboration d'outils à même de penser l'ensemble des projets métropolitains sous le prisme de la santé environnementale. Ces principes directeurs pourront se décliner dans la promotion de :

- un urbanisme favorable à la santé (urbanisme réglementaire et opérationnel)
- un habitat performant énergétiquement et sain pour les populations
- une mobilité plus active, permettant de promouvoir l'activité physique
- une consommation de qualité et saine pour les populations

Des outils existent déjà et permettent d'assurer la prise en compte de la santé dans les projets d'urbanisme. Un référentiel a notamment été développé par l'Etat en ce sens. La Métropole souhaite porter une analyse plus large, et proposer un socle commun d'analyse des projets métropolitains, permettant de prendre en compte l'ensemble des déterminants santé en définissant des critères d'appréciation de leurs impacts sur la santé. A terme, un plan métropolitain d'actions en santé environnement pourra être développé.

Pilote

Direction Du Développement Social, De La Jeunesse Et De La Santé

Partenaires

Moyens et ressources

| Budget de fonctionnement | Budget d'investissement |
|--------------------------|-------------------------|
| ► A définir | ► A définir |

Objectifs et indicateurs

| Objectifs | Indicateurs de suivi |
|--|---|
| ► Diffuser les principes de la santé environnementale dans l'ensemble des politiques publiques | ► Part et nombre des projets métropolitains étudiés |

Calendrier

| 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 |
|------|------|------|------|------|------|
| | | | | | |

AC4.C3 - Protéger, adapter et augmenter la place de la nature et du vivant pour accroître la résilience face au changement climatique

- *Orientation 3 : Soutenir et assurer la pérennité de la richesse de la biodiversité du territoire*

Contexte et enjeux

La biodiversité subit des pressions directes par le changement climatique et indirectes par les activités humaines (aménagement, urbanisation ...) et les activités économiques (utilisation de pesticides, utilisation du bois pour la production d'énergie ou de bois d'œuvre ...). Or, c'est cette même biodiversité qui est à même de réduire les conséquences du changement climatique en augmentant la résilience des territoires par la régulation des risques naturels, de la qualité de l'eau et de l'air. En outre elle permet des activités récréatives et culturelles.

L'analyse de l'occupation du sol et des habitats écologiques effectuée ces dernières années montrent que le territoire du Grand Nancy reste un « territoire vert », qui comprend 57% de milieux naturels ou semi-naturels. Ces espaces sont stratégiques dans la préservation de la biodiversité puisqu'elles permettent des habitats et des corridors de déplacement pour certaines espèces. En 2019, 17,3% des espaces naturels remarquables de la Métropole bénéficient d'une protection réglementaire ou d'un programme de gestion et de préservation, avec notamment 11,9% du territoire classé en forêt de protection et 5,4% classé en Espace Naturel Sensible. La Métropole du Grand Nancy dispose d'une biodiversité riche et remarquable, en atteste notamment le site Natura 2000 du Plateau de Malzéville, la forêt de protection (la forêt de Haye) et les milieux aquatiques et humides liés à la Meurthe notamment.

Depuis 2016 la Métropole est engagée dans une démarche en faveur de la nature et du vivant. Un premier cycle de travail a permis d'installer la nouvelle compétence métropolitaine de « valorisation du patrimoine naturel et paysager ». Avec l'appui de ses partenaires, la Métropole s'est engagée dans un programme d'études approfondies sur la caractérisation et hiérarchisation des enjeux de biodiversité qui ont permis d'améliorer la connaissance du réseau écologique local et de son fonctionnement. Après un premier programme d'actions 2017 - 2019 ayant permis de déployer de nombreuses réalisations, la Métropole porte un nouveau plan d'actions « Biodiversité » 2019 - 2021. Ce plan arrivant à son terme, la Métropole s'engage dans la co-construction d'un nouveau programme en faveur de la biodiversité qui aboutira à horizon 2023.

Description et finalités de l'action

Améliorer la connaissance de l'impact du changement climatique sur la biodiversité dans le but de la préserver et de la valoriser.

Le suivi de la biodiversité, et plus particulièrement des espaces protégés du territoire, est une nécessité dans la lutte pour la préservation de la biodiversité. Il est en effet indéniable que la métropole doit poursuivre son travail de suivi des espaces protégés tels que le Site Naturel du Plateau de Malzéville, les Mares de Saulxures et Tomblaine, le Massif de Haye, ou encore les zones humides de la vallée alluviale de la Meurthe et du vallon de Fléville, afin de renforcer nos connaissances sur les effets de l'activité humaine et du changement climatique sur la biodiversité, et ainsi adapter au mieux le territoire et le préserver. Ce travail de suivi devra également être accompagné de l'identification de nouveaux espaces à protéger. Le projet de l'Atlas de la Biodiversité participatif, lancé depuis 2021, devra être poursuivi, dans l'optique de caractériser au mieux notre territoire, et prendre ainsi de nouvelles mesures pour la préservation de notre biodiversité.

Sensibilisation des différents acteurs du territoire sur l'importance de la biodiversité dans la qualité de vie de la métropole

La mobilisation des citoyens et des acteurs économiques du territoire est l'un des leviers pour préserver nos espaces naturels ainsi que nos ressources. La sensibilisation de tout un chacun est forcément nécessaire et devra être ciblée en fonction du type d'acteur :

- Une sensibilisation doit être maintenue auprès des élus et services de la métropole et des communes, afin d'informer sur l'importance de la biodiversité pour la qualité de vie des citoyens, la qualité de l'air ainsi que pour la résilience des territoires. Outre la sensibilisation sur la protection des territoires naturels, des visites d'écoquartiers pourront être organisées afin de présenter aux élus les possibilités existantes en termes de protection et d'intégration de la biodiversité dans les zones urbanisées. Le club climat serait alors animateur de ces démarches de sensibilisation.
- Une sensibilisation des citoyens devra également être poursuivie concernant les impacts de l'Homme et du changement climatique sur la biodiversité. Cette sensibilisation pourra prendre plusieurs formes, comme par exemple des sorties nature, des ateliers sur des thèmes relatifs à la biodiversité, proposés par l'intermédiaire d'associations qualifiées dans le domaine. Cette campagne devra toucher toutes les générations, des plus jeunes jusqu'aux seniors.
- Une sensibilisation des acteurs économiques du territoire sur l'impact de leur activité sur la biodiversité, par des sessions d'information via les différentes zones ATP (petit déjeuner/afterwork thématique par exemple)

Développer une planification bioclimatique de l'urbanisme métropolitain afin d'adapter le territoire aux risques climatiques

La construction du futur s'appuie sur le renforcement de son armature verte et donc avec une augmentation de la place de la nature pour une meilleure qualité de vie et une sensibilisation de la population. Des études

seront également menées dans le cadre de l'élaboration du nouveau schéma directeur Eau-Assainissement pour poursuivre les efforts de réutilisation des eaux pluviales afin d'alimenter les futurs espaces végétalisés ainsi que ceux déjà existants.

Par ailleurs, afin de lutter contre les conséquences du changement climatique tels que les îlots de chaleur urbains (ICU), les OAP du PLUiHD permettront d'augmenter la part de la biodiversité dans les villes du territoire, et ainsi de rendre la métropole plus résiliente face aux phénomènes du changement climatique. Enfin, il sera important de renforcer le travail déjà mené sur la désimperméabilisation de l'espace public et de favoriser les innovations dans le domaine des toitures végétalisées.

Renforcer la protection des espaces actuels à fort potentiel de biodiversité, et augmenter la part de vivant sur le territoire.

Le PCAET sera l'occasion de poursuivre les actions lancées sur les différentes trames permettant de préserver et d'augmenter la part du vivant sur le territoire :

- ▶ Trame thermophile : Valorisation écologique et économique des coteaux
- ▶ Trame verte et ouverte : Programmes de végétalisation d'ampleur
- ▶ Trame marron : Déploiement de démarches innovantes en termes de phyto-management des sols pollués des friches industrielles, notamment ABRALOR à Nancy et KLEBER à Essey-lès-Nancy.

Le futur PLUi intégrant une évaluation environnementale sera exemplaire en termes de ZAN en s'appuyant sur le principe ERC (éviter réduire compenser).

| | | | |
|---------------|------|--------------------|---|
| <i>Pilote</i> | DUEU | <i>Partenaires</i> | 20 communes et divers financeurs : CD 54, AERM, OFB, etc... |
|---------------|------|--------------------|---|

Moyens et ressources

| | |
|--------------------------|-------------------------|
| Budget de fonctionnement | Budget d'investissement |
| ▶ A définir | ▶ 3 M€ phytoremédiation |

Objectifs et indicateurs

| | |
|---|---|
| Objectifs | Indicateurs de suivi |
| ▶ Animer l'atlas métropolitain de la Biodiversité | ▶ Nombre de m ² de surface renaturée |
| ▶ Sensibiliser la population aux enjeux de biodiversité | ▶ Evolution de la biodiversité |
| ▶ S'appuyer sur la planification pour agir | ▶ Nombre de manifestations organisées |
| | ▶ Nombre de personnes sensibilisées |

Calendrier

| | | | | | |
|------|------|------|------|------|------|
| 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 |
| | | | | | |

| Axe 5 | Agir collectivement en faveur des transitions

Action cadre

AC5.A1 – Accompagner les usagers au changement des modes de vie

► Orientation 1 : Accompagner les modes de vie [des habitants] vers plus de sobriété

Contexte et enjeux

Les perspectives climatiques ainsi que la situation internationale actuelle montrent les limites de notre modèle de société et nous impose un changement de comportement dans nos modes de vie quotidiens. La sobriété induite par la pénurie et l'augmentation des prix de l'énergie vient alimenter les arguments en faveur de la transformation énergétique et écologique de nos territoires.

La réduction de nos émissions de GES passe par la réduction de notre consommation d'énergie directe : notre chauffage (ou climatisation), nos équipements, nos déplacements, nos déchets et aussi indirecte notamment par notre consommation de produits manufacturés. Ces modes de vies doivent être réévalués à l'aune de la révolution sociétale qui s'annonce, afin d'en atténuer les impacts et faire en sorte que ces changements soient vécus positivement en leur donnant tous leurs sens. Dans cette perspective, les personnes et ménages les plus fragiles doivent être accompagnés d'une façon plus rapprochée.

Au travers la Maison de l'Habitat et du Développement Durable et de l'ALEC, les habitants sont sensibilisés, aux enjeux de sobriété énergétique dans leur logement, comme premier levier pour réaliser des économies d'énergie. La COP territoriale quant à elle constitue un espace d'animation territorial au sein duquel les participants sont sensibilisés aux enjeux du dérèglement climatique par une large variété de vecteurs (ateliers, conférences, fresques pour le climat, expositions, ...).

Animation Métropole Grand Nancy

Pilotage

Services associés

Direction du Climat et de la Transition Énergétique

Description et finalités de l'action cadre

Cette action, transversale, doit adresser de manière systémique tous les aspects de la société et atteindre l'ensemble des acteurs du territoire. Elle doit montrer qu'une autre vie est possible et désirable dans un monde plus sobre en énergie. Pour ce faire, la métropole doit mettre en place les dispositifs de sensibilisation, d'accompagnement, de formation, adaptés à chaque type d'acteur.

Mesure 1 : Créer une « maison de la transition » permettant d'informer, sensibiliser, fédérer et accompagner les usagers du territoire

La collectivité a besoin, pour s'engager dans cette démarche de transition, d'embarquer avec elle le plus grand nombre d'usagers du territoire. Pour cela, les données et informations sur les thématiques climats, air et énergie dans l'ensemble des secteurs doivent être disponibles de manière simple et intuitive à n'importe quel habitant de la métropole. Ainsi, il devient nécessaire d'opérer une véritable montée en puissance de l'actuelle MHDD, un lieu de référence pour tous, sous la forme d'un guichet unique bénéficiant d'une grande lisibilité, en travaillant sur la visibilité de son implantation, un plan de communication soutenu et des relations renouvelées avec les communes en contact avec les usagers.

Cette « maison des transitions » devra faciliter à tous les grands nancéiens et au-delà, l'accès aux dispositifs et aux ressources liées aux questions climat air énergie. Grâce à une coopération renforcée entre toutes les directions concernées de la Métropole, ces ressources seront d'une grande diversité, balayant les différents secteurs. La Maison des transitions devra permettre d'apporter des informations sur les aides existantes et disponibles en fonction de chaque type d'interlocuteur et des liaisons devront être faites vers les différents acteurs de chaque domaine (métropole, département, région, ALEC, ANAH, associations). Pour faire vivre cette maison, des animations seront proposées tout au long de l'année, en invitant des acteurs à venir démontrer leurs activités, en proposant des expositions, des conférences...

Une cellule « R&D » pour innover sur la base de travaux en psychologie sociale pourrait venir à terme renforcer le dispositif. Afin de s'assurer de l'accès de ce guichet unique à l'ensemble des citoyens du territoire, une déclinaison mobile sera mise en place dans chaque commune de manière récurrente afin de permettre à tous d'accéder à ces informations.

Pilote

DCTE

Partenaires

Alec, MHDD, Asso, communes (CCAS), directions à identifier (Maison du Vélo, DEA, Déchets, Ecologie Urbaine...)

Mesure 2 : Appuyer le déploiement d'outils et dispositifs d'accompagnement au changement de comportement

Outre le guichet unique développé à travers la « maison de la transition », la Métropole se doit, dans un second temps, de structurer un réseau d'acteurs permettant d'accompagner les citoyens et les acteurs économiques dans le changement de mode de vie et de consommation et ce afin d'amplifier le changement.

En premier lieu il s'agira d'identifier les acteurs du territoire susceptibles de contribuer et de les engager collectivement. L'ensemble des politiques de transition portées par la métropole seront appuyées par des programmes de sensibilisation, d'information ou de formation. Ces derniers pourront être établis en collaboration avec différentes instances locales telles que les communes ou les associations d'éducation populaire, afin d'être au plus proche des personnes à accompagner dans l'ensemble du territoire.

Une panoplie d'outils pourra être déployée et prendre des formes différentes en fonction des publics ciblés. Une recherche active des dispositifs éprouvés dans d'autres collectivités est à entreprendre afin d'étudier la pertinence de leur mise en place localement. Pour atteindre la société civile il semble pertinent de multiplier les actions de proximité (conférences/projections débats, ateliers, sensibilisations lors d'événements culturels et festifs), et d'accompagner les acteurs associatifs et culturels locaux qui ont développé une expertise en la matière (relais de communication, mise à disposition de moyens d'impression, prêts de salles ou de matériels, financement). Concernant la consommation : limiter la publicité via le RLPI.

Des solutions alternatives seront promues en direction des entreprises par les zones ATP. Celles-ci sont développées dans les actions cadre 2 et 3 (Plan de mobilité, Economie Circulaire, Bilan Carbone, Ecologie Industrielle...). Les entreprises seront aussi sensibles à des mesures visant à faciliter la collecte et le tri des déchets, à proposer des formations sur site ou des diagnostics gratuits. La métropole pourra également les inciter à compléter la prise en charge des titres de transports et proposer un « forfait mobilités durables » pour les employés optant pour une mobilité alternative.

| | | | |
|---------------|------|--------------------|-----------------------------------|
| <i>Pilote</i> | DCTE | <i>Partenaires</i> | Communes, MJC's, Asso, Kepos, ATP |
|---------------|------|--------------------|-----------------------------------|

Mesure 3 : Développer des initiatives de partage, d'échange et de valorisation de comportements sobres

Identifier les initiatives vertueuses déjà en place sur le territoire est nécessaire, afin d'une part de les mettre en valeur et d'autre part de susciter une dynamique envers d'autres acteurs. Pour cela, il est nécessaire de se donner les capacités de repérer les bonnes pratiques et de les valoriser.

Ainsi, les dispositifs à déployer seront:

- ▶ Une veille active des initiatives permettant d'identifier les pratiques de sobriété existantes sur le territoire
- ▶ La mise en place d'un réseau d'acteurs engagés dans la promotion de la sobriété
- ▶ La mise en place d'un système de valorisation, d'échange, de diffusion des pratiques pouvant s'appuyer sur :
 - Une communication métropolitaine régulière sur les initiatives (avec appel à articles)
 - Des visites sur site avec les acteurs concernés
 - Des conférences ou tables rondes avec des acteurs « exemplaires » d'autres territoires
 - Des événements festifs récurrents et itinérants susceptibles d'attirer le plus grand nombre pour démontrer le caractère désirable et social des comportements sobres.

| | | | |
|---------------|------|--------------------|-----------|
| <i>Pilote</i> | DCTE | <i>Partenaires</i> | Asso, CCI |
|---------------|------|--------------------|-----------|

Moyens et ressources

| | |
|--------------------------|-------------------------|
| Budget de fonctionnement | Budget d'investissement |
| ▶ A définir | ▶ A définir |

Objectifs et indicateurs

| | |
|---|---------------------------------------|
| Objectifs et impacts | Indicateurs de suivi |
| ▶ 6 actions de proximité par an en lien avec les communes | ▶ Nombre de personnes touchées |
| ▶ 2 opérations de communication par an | ▶ Nombre d'action de proximité |
| | ▶ Nombre d'entreprises touchées |
| | ▶ Nombre d'opération de communication |

Calendrier

| | | | | | |
|---|------|----------------|--|------|------|
| 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 |
| MHDD : Identification des besoins, des dispositifs à mettre à disposition | | Réorganisation | Montée en puissance de la « Maison des Transitions » | | |
| Sensibilisation aux changements de comportement | | | | | |
| Valorisation de la sobriété | | | | | |

AC5.C1 - Former l'ensemble des acteurs du territoire aux enjeux de transition écologique et énergétique

► Orientation 2 : Rendre les acteurs du territoire contributeurs à la dynamique de transition écologique et énergétique

Contexte et enjeux

C'est à l'échelle locale que s'activent les principaux leviers de réduction des émissions de GES, des polluants atmosphériques et des consommations énergétiques. Le changement de comportement des acteurs publics, des entreprises, des associations et des personnes individuelles est déterminant pour mettre en œuvre les actions qui contribueront à relever le défi du changement climatique. D'où l'importance de sensibiliser et former les acteurs sur les enjeux de la transition écologique et énergétique à l'échelle du territoire, ainsi que sur le rôle clé qu'ils peuvent jouer, au niveau collectif et individuel.

De nombreuses actions sont déjà portées sur le territoire métropolitain. La Métropole du Grand Nancy a souhaité accompagner l'élaboration de son PCAET avec la mise en place d'une COP Territoriale, espace de sensibilisation, d'échange et de dialogue. Elle a également déployé des « COPCast », podcast allant à la rencontre des habitants pour partager des bonnes pratiques, initiatives et inspirer sur les sujets de transition. Dans le cadre de la mise en œuvre du PCAET, la Métropole souhaite pérenniser ses engagements.

Description et finalités de l'action

L'objectif est de proposer un programme de sensibilisation et formation de l'ensemble des acteurs du territoire (élus, agents, acteurs socio-économiques, citoyens, jeunes publics) aux enjeux locaux des transitions.

Assurer une formation continue des élus et agents de la Métropole

L'adoption de pratiques plus vertueuses doit être accompagnée afin qu'elle ne soit pas vécue comme une contrainte s'imposant aux élus et agents dans l'exercice de leur fonction, dans une approche descendante, mais bien comme la participation à une dynamique globale inscrivant la collectivité sur une trajectoire d'exemplarité. Ainsi, il s'agira de développer un véritable programme de formations aux enjeux de transition écologique et énergétique, afin d'éclairer les choix et les actions de la collectivité. Pour cela, seront proposés :

- Des conférences scientifiques et pédagogiques permettant la mise en perspective des enjeux climatiques avec les politiques publiques territoriales.
- Organisation de temps d'information, d'animations, visites, ateliers, quizz, exposition de façon régulière et à l'occasion de journées/semaines thématiques ;
- Intégration au plan de formation annuel de formations ciblées sur ces thématiques et adaptées selon les publics (achats publics durables, éco-conduite, prévention des déchets, ...)
- Diffusion et valorisation des bonnes pratiques (énergie, eau, déchets, numérique, ...) afin de développer le partage de connaissances et savoir-faire
- Introduire des compétences CAE dans les fiches de postes et les critères de recrutement

Former les acteurs du territoire

Pour réussir l'atteinte des ambitieux objectifs qu'elle s'est fixé au sein de son PCAET, la Métropole de Nancy devra s'appuyer sur toutes les forces vives du territoire. Pour cela, la Métropole du Grand Nancy souhaite proposer des actions à destination de l'ensemble des parties prenantes du territoire, au travers une programmation ambitieuse sur les enjeux de transition écologique et énergétique. La Métropole proposera ainsi, chaque année, un programme de formation dédié à chacune des cibles : collectivités, entreprises, citoyens, jeunesse. Dans le prolongement de la COP Territoriale, un dispositif de participation et d'animation sera co-construit avec les parties prenantes du territoire, pour permettre à l'ensemble des acteurs du territoire de s'engager aux côtés de la Métropole.

| | | | |
|---------------|------|--------------------|--|
| <i>Pilote</i> | DCTE | <i>Partenaires</i> | DUEU (formation Bâti), UL, RH, Kepos, Associations |
|---------------|------|--------------------|--|

Moyens et ressources

| | |
|--------------------------|-------------------------|
| Budget de fonctionnement | Budget d'investissement |
| ► A définir | ► A définir |

Objectifs et indicateurs

| | |
|--|---|
| Objectifs | Indicateurs de suivi |
| <ul style="list-style-type: none"> ► Développer un programme de formation métropolitain ► Mobiliser 100% des élus et agents au travers une formation | <ul style="list-style-type: none"> ► Nombre de formations dispensées ► Nombre d'élus et agents formés ► Nombre d'actions envers les autres acteurs |

Calendrier

| 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 |
|---|------------------------------------|------|------|------|------|
| Identification de partenaires, création du programme de formation | | | | | |
| | Formation de l'ensemble des Elus | | | | |
| | Formation de l'ensemble des agents | | | | |
| Actions récurrentes à destination des autres publics | | | | | |

AC5.C2 - Intégrer les objectifs de transition écologique et énergétique du PCAET dans le cadre de l'adoption du Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER)

- ▶ *Orientation 3 : Garantir une gouvernance transparente pour le pilotage du plan climat et favoriser l'amélioration continue*

Contexte et enjeux

Apparu pour la première fois en 2014, le Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER) trouve aujourd'hui écho avec les nouvelles dispositions de l'article L.3-1 du code de la commande publique qui prévoit que la « commande publique participe à l'atteinte des objectifs de développement durable, dans leurs dimensions économique, sociale et environnementale ». Ainsi les dispositions des articles L.2111-3 et D.2111-3 du code précité, dans leur nouvelle version introduite par la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets dite Climat et Résilience et entrant en vigueur à compter du 1er janvier 2023, font obligation pour les acheteurs publics d'adopter un tel schéma dès lors que le montant annuel de leurs achats (dépenses d'investissement et de fonctionnement) est supérieur à 50 millions d'euros hors taxes.

Depuis plusieurs années, la Métropole du Grand Nancy prend en compte les objectifs de développement durable dans le cadre de sa commande publique ; toutefois, ces actions demeurent sporadiques, ne sont parfois pas toutes centralisées, délicates à mesurer et ne sont pas valorisées. S'agissant de la transition écologique, pour l'année 2021, 34% des marchés publics notifiés par la Métropole du Grand Nancy comportaient une considération environnementale (clause du contrat ou critère de jugement des offres).

Description et finalités de l'action

Le SPASER apparaît comme une déclinaison opérationnelle des objectifs et ambitions du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET). Au-delà des obligations réglementaires, il devient indispensable suite aux crises des matériaux et de l'énergie et dans la continuité du plan de sobriété et de solidarité. Il consacre la reconnaissance de l'achat public comme objectif du projet d'administration mais également de la commande publique comme un levier en matière de transition écologique, de solidarité mais également de structuration des filières et de soutien aux opérateurs économiques du territoire.

Adoption du Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables

Le SPASER constituera ainsi une véritable feuille de route en la matière, selon les objectifs fixés dans le PCAET, sera le fil conducteur d'une politique d'achat ciblant les segments d'achat prioritaires et permettra de mesurer, quantifier les bénéfices d'une telle prise en compte. Du double objectif de la Mission Achat mutualisée entre la Ville de Nancy et la Métropole du Grand Nancy, que sont la structuration et le développement d'une fonction Achats au sein des deux entités et du développement de l'achat public responsable, durable, le SPASER constitue un outil indispensable à leur atteinte.

L'adoption d'un tel schéma apparaît d'autant plus pertinent qu'il permettra de donner un cadre aux multiples obligations (selon des échéances plus ou moins proches) issues de divers textes s'imposant aux collectivités territoriales. Le SPASER de la Métropole du Grand Nancy sera élaboré tout au long de l'année 2023 pour une mise en œuvre souhaitée pour l'année 2024.

Création d'un Observatoire métropolitain des données de l'achat public

Dans un souci de transparence, la Métropole du Grand Nancy souhaite développer un observatoire de suivi et d'évaluation de sa politique d'achat. Cet outil de recensement économique de la commande publique permettra à la Métropole de mieux évaluer ses impacts sociaux, environnementaux et économiques, de favoriser le rapprochement de l'offre et de la demande pour ajuster les besoins en matière de construction, de formation professionnelle, d'offre de transports...

| | | | |
|---------------|---|--------------------|---|
| Pilote | Direction Assistance Juridique Et De La Commande Publique Et Assemblée Mission Achat et groupe projet SPASER | Partenaires | Direction Climat et Transition Énergétique Directions « pilotes » du projet (MGN/VDN) Ensemble des Directions réalisant des achats pouvant répondre aux objectifs du SPASER (MGN / VDN) et Directions Administratives et Financières (DAF) pour les achats inférieurs à 90k€ H.T. (MGN) |
|---------------|---|--------------------|---|

Moyens et ressources

| | |
|---------------------------------|--------------------------------|
| Budget de fonctionnement | Budget d'investissement |
| ▶ A définir | ▶ A définir |

Objectifs et indicateurs

| | |
|---|--|
| Objectifs | Indicateurs de suivi |
| ▶ Adopter le SPASER métropolitain | ▶ État d'avancement du projet selon présentation Copil |
| ▶ Augmenter la part des achats responsables | ▶ Indicateurs présents dans le SPASER |

Calendrier

| | | | | | |
|-------------|----------------------------|------|----------------------|------|---------------|
| 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 |
| Elaboration | Mise en œuvre | | Publication et Bilan | | Mise en œuvre |
| | Création de l'observatoire | | Collecte des données | | |

- ▶ *Orientation 3 : Garantir une gouvernance transparente pour le pilotage du plan climat et favoriser l'amélioration continue*

Contexte et enjeux

L'un des enseignements de la concertation est que les acteurs du territoire prônent une transformation articulée sur un changement de paradigme, positionnant la sobriété au cœur de la stratégie territoriale. Elle est perçue comme un levier « sans regret », en ce sens qu'elle ne possède aucun risque d'engendrer des impacts négatifs dans le futur. Il a été souligné qu'elle doit s'appliquer de façon systémique, dans une vision élargie des enjeux, non pas uniquement à l'échelon territorial mais bien dans une approche « bilan carbone ». Si elle demande un engagement de chacun, la sobriété doit s'organiser collectivement pour que la réduction de nos usages énergétiques devienne un véritable choix. En ce sens, la sobriété doit s'anticiper pour être un vecteur d'amélioration du cadre et de la qualité de vie sur le territoire du Grand Nancy, et non pas une contrainte subie par la population.

La Métropole se veut exemplaire dans le pilotage et l'animation d'un modèle territorial vertueux en matière de transition énergétique et écologique afin d'être la cheffe de file d'une démarche environnementale et de justice sociale. La Métropole du Grand Nancy a présenté en Conseil métropolitain du 29 septembre 2022, un plan de sobriété et de solidarité consistant à :

- ▶ réduire de 10 % la consommation énergétique métropolitaine
- ▶ protéger les Grands Nancéiens les plus fragiles
- ▶ garantir le fonctionnement des services publics

Ce plan de sobriété et de solidarité constitue une première réponse d'urgence dans un contexte de crise, qui permet à la fois d'accélérer la diffusion de bonnes pratiques au sein de l'administration et de les inscrire dans une ambition de sobriété plus globale à moyen et long terme. Ceci trouve écho, dans la démarche d'amélioration continue, portée par la Métropole du Grand Nancy, inscrite dans la démarche TETE-CAE depuis 2014. Programme de management et de labellisation de l'ADEME, il accompagne les collectivités dans leurs politiques climat-air-énergie en les évaluant à l'aide d'une série d'indicateurs.

Description et finalités de l'action

L'objectif de cette action est de faire infuser les principes de sobriété dans l'ensemble des politiques publiques et activités de la Métropole du Grand Nancy. Le plan de sobriété adopté en septembre 2022 a permis de poser les fondations d'une stratégie métropolitaine de sobriété. Dans cette perspective, la Métropole du Grand Nancy propose d'organiser avec l'ensemble des parties prenantes de l'administration une mobilisation collective pour participer à l'effort général de sobriété.

Organiser la culture de la sobriété au sein de l'administration

Issu d'un travail d'approfondissement du plan métropolitain de sobriété et de solidarité (PMSS), le plan de sobriété d'administration permettra de mesurer la contribution de l'ensemble des directions métropolitaines.

Ce plan doit considérer les politiques en cours, il a vocation à capitaliser le travail réalisé, intégrer les actions engagées et les compléter autant que nécessaire afin de décliner des orientations et un premier plan d'actions concret et priorisé sur 3 ans, à horizon de la première phase du PCAET et échéance du BEGES.

Dans ce but la Métropole s'est attachée à réaliser un Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) « Patrimoine et Services ». Celui-ci a permis de poser les éléments de diagnostic et d'élaborer une feuille de route opérationnelle pour les 3 années à venir. Il constitue l'outil de pilotage de la stratégie d'exemplarité de la Métropole. En s'appuyant sur les données sectorielles issues du BEGES et de celles de TETE-CAE, il s'agit de travailler avec les agents afin de réduire les émissions de GES induites services par services. Les agents auront au préalable été sensibilisés et formés aux enjeux de transition écologique et énergétique, et plus spécifiquement de la sobriété (cf. action complémentaire 5.1). Ce premier socle, devra notamment permettre de consolider la diffusion des éco-gestes, de réduire et mieux trier les déchets produits par les services et de renforcer la consommation responsable des agents.

Il doit également anticiper sur l'avenir en mettant en place une évaluation environnementale du budget, comme véritable outil d'aide à la décision et intégrer les critères Climat Air Énergie dans les délibérations. Ces enjeux doivent par ailleurs être introduits dans les fiches de postes et les critères de recrutement.

Pour être opérationnel, le plan intégrera un dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation. Il définira les moyens nécessaires pour son animation. Une fois validé, ce plan d'action sera déployé par chacune des directions. Piloté par le pôle Ressources de la Métropole il fera l'objet d'un bilan annuel permettant de dresser les perspectives pour ajuster les actions engagées.

Mettre l'accent sur la sobriété numérique

Selon l'ADEME, 4% des émissions mondiales de GES sont dues au numérique ce chiffre pourrait doubler d'ici à 2025. Pour sensibiliser agents et élus sur l'empreinte carbone des usages du numérique la Métropole peut suivre les recommandations de l'ADEME :

- ▶ Conserver ses équipements le plus longtemps possible
- ▶ Entretien ses appareils
- ▶ Des bonnes pratiques pour une connexion bien dimensionnée
- ▶ Limiter le poids et le parcours des données.

Ces actions sont d'ores et déjà relayées par la MHDD. En outre la diffusion des outils collaboratifs proposés par la DSIT doit être accéléré et accompagné des formations nécessaires afin d'optimiser l'acceptation des agents. D'autre part la DSIT propose, pour donner une nouvelle vie au matériel informatique, la mise en œuvre d'un marché matériel d'ordinateur de "seconde main" et d'un stock de matériels reconditionnés cessibles.

Renforcer la sobriété dans la mobilisation de la ressource en eau

Suivi quotidien du réseau de distribution, mise en œuvre de programme de recherche de fuites, remplacement régulier des compteurs d'eau, renouvellement des réseaux, récupération des eaux de pluie, information des abonnés aux bons gestes pour économiser l'eau : la Métropole investit massivement afin de préserver la ressource en eau.

Pour aller plus loin dans cette logique, le Grand Nancy va intensifier ses efforts de sensibilisation des usagers sur leurs consommations d'eau notamment via le déploiement du radio relevé permettant demain de mettre régulièrement à disposition de chaque abonné ses données de consommation pour l'inciter à réduire ses consommations, l'alerter rapidement de fuites et surconsommations. D'ici 2024, la Métropole du Grand Nancy vise à remplacer l'ensemble des compteurs d'eau pour les rendre compatibles avec ce dispositif. Un suivi régulier des consommations et des incitations à la sobriété des usages seront proposés. En cas de fuite ou de consommation « anormale », ils seront prévenus rapidement afin d'éviter des pertes importantes d'eau.

Par ailleurs, afin de renforcer l'action métropolitaine en matière de sobriété de consommation de la ressource en eau, une étude de réutilisation des eaux usées traitées de la station d'épuration de Maxéville et de vidange des piscines va être engagée. Elle devra déterminer de la faisabilité de ce projet

| | | | |
|---------------|---------------------------|--------------------|--|
| <i>Pilote</i> | DEA, DSIT, Pole Ressource | <i>Partenaires</i> | Service de prévention des déchets, MHDD, l'ensemble des directions |
|---------------|---------------------------|--------------------|--|

Moyens et ressources

| | |
|--------------------------|-------------------------|
| Budget de fonctionnement | Budget d'investissement |
| ▶ A définir | ▶ A définir |

Objectifs et indicateurs

| Objectifs | Indicateurs de suivi |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ▶ 100% des fiches de poste pourvues de critères climat air énergie. ▶ Obtenir le label TETE-CAE 5 Etoiles | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Nombre d'actions de sensibilisation ▶ Nombre de personnes sensibilisées ▶ Nombre de radio-relevés déployés ▶ Augmentation du rendement du réseau ▶ Volume (en m3) d'eau recyclé / an ▶ % de fiches de poste adaptées ▶ Indicateurs CAE, BEGES ▶ Nombre de délibération évaluées ▶ Durée de vie du matériel informatique |

Calendrier

| 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 |
|--|------|------------------------------|------|------|------|
| Elaboration du Plan d'Administration Exemple | | Déploiement et mise en œuvre | | | |
| Sobriété numérique | | | | | |
| Sobriété dans la ressource en eau | | | | | |

- *Orientation : Préserver durablement la santé des habitants en améliorant la qualité de l'air et de vie sur le territoire*

Contexte et enjeux

La loi d'Orientation des Mobilités du 24 décembre 2019, applicable aux EPCI de plus de 100 000 habitants ou situés en zone couverte par un Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA), impose l'intégration dans les PCAET d'un plan d'action permettant d'atteindre des objectifs biennaux de diminution des émissions de polluants atmosphériques au moins aussi exigeants que ceux du Plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques (PREPA).

Le Plan d'Action pour la Qualité de l'Air du PCAET vise la réduction des émissions de polluants atmosphériques par deux des principaux secteurs émetteurs (transports et résidentiel), la limitation de l'exposition de la population à la pollution atmosphérique, la sensibilisation aux enjeux de la pollution et aux clés pour agir, et la consolidation de l'expertise de la Métropole sur la qualité de l'air.

Toutes les actions actuelles en faveur de la qualité de l'air menées par la Métropole sont intégrées dans le Contrat Local de Santé 2019-2023. Les objectifs chiffrés de réduction des émissions s'alignent sur les objectifs du SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires), plus exigeants que ceux réglementaires du PREPA. Pour les PM2.5, les objectifs PCAET correspondent à l'exigence du Plan préfectoral sur le chauffage au bois domestique.

Animation Métropole Grand Nancy

| Pilotage | Services associés |
|---|---|
| Direction Climat Transition Énergétique | Direction des Mobilités et de la Circulation (DMC) / Direction de la Communication (COM) / Direction de l'Urbanisme et de l'Écologie Urbaine (DUEU) / Direction de l'Habitat et de la Rénovation Urbaine (DHRU) / Direction des Transports (DT) / Direction des Déchets Ménagers (DDM) / Maison de l'Habitat et du Développement Durable (MHDD) |

Description et finalités de l'action cadre

Au travers son Plan d'Action pour la Qualité de l'Air, la Métropole souhaite renforcer son action en faveur de l'amélioration de la qualité de l'air, et rendre plus visible les enjeux, impacts et leviers pour agir au sein des différentes politiques publiques.

Mesure 1 : Réduire les émissions de polluants atmosphériques

La Métropole doit prendre des mesures relatives aux secteurs du transport routier et du résidentiel qui sont les sources de pollution les plus importantes sur le territoire sur lesquelles elle peut agir.

Réduire les émissions de polluants liées aux transports

- Pour le secteur routier, la mise en place d'une Zone à Faibles Émissions mobilité permettra de limiter les émissions dues au trafic routier. Actuellement, une étude de préfiguration est en cours afin de définir les modalités (périmètre, horaires, véhicules concernés, dérogations, mode de contrôle, etc.) et les mesures d'accompagnement.

Réduire les émissions de polluants du secteur résidentiel

- Pour le secteur résidentiel, la mise en place d'un Fonds Air Bois permettra de déployer des aides à l'investissement pour le renouvellement des appareils de chauffage au bois peu performants et très polluants (foyers ouverts et appareils d'avant 2005). La Métropole assurera la communication pour faire connaître le Fonds ainsi qu'une animation auprès des habitants et professionnels du territoire pour promouvoir et ancrer les bonnes pratiques de chauffage au bois et de gestion des déchets verts.

Réduire les émissions de la Métropole dans l'exercice de ses compétences.

- La Métropole doit en outre être exemplaire dans l'exercice de ses compétences et intégrer la qualité de l'air comme l'un des enjeux d'une commande publique durable. Un travail de proximité sera réalisé avec l'ensemble des services de la Métropole afin de s'assurer que les projets liés à chaque compétence prennent en compte la question de la qualité de l'air dans la planification et la mise en œuvre des projets.

| Pilote | DCTE MGN | Partenaires | DMC MGN / COM MGN / ATMO Grand Est / Préfecture 54 / ADEME / DREAL Grand Est / FIBOIS Grand Est / ALEC Nancy / DDM MGN / DHRU MGN / MHDD / FFB / CAPEB / FNAIM / CMA |
|--------|----------|-------------|--|
| | | | |

Mesure 2 : Limiter l'exposition de la population à la pollution de l'air

Limiter l'exposition de la population lors des épisodes de pollution et des pics polliniques

- ▶ Maintenir le dispositif d'information et d'alerte pendant les pics de pollution, qui consiste à l'envoi de messages (sur inscription) pour informer les habitants et usagers du Grand Nancy de la survenue des pics de pollution, des bons gestes à adopter pour protéger sa santé et du déclenchement ainsi que de l'arrêt de la circulation différenciée (en complément du dispositif d'information de la préfecture).
- ▶ Poursuivre le dispositif de circulation différenciée basé sur le certificat national Crit'air. Cela permet de limiter la circulation des véhicules les plus polluants lors des pics de pollution longs et intenses. Durant ces épisodes, seuls les véhicules équipés d'une vignette Crit'air 0 à 3 (hors dérogations) sont autorisés à circuler sur le territoire de la Métropole du Grand Nancy (à l'exception des autoroutes et de certains parkings-relais).
- ▶ Faire connaître l'opération « Pollin'Air » d'ATMO Grand Est qui informe, en temps réel, sur la présence de pollens allergisants à proximité des lieux de vie des utilisateurs grâce à un réseau de citoyens « Sentinelles » qui signalent la floraison des espèces végétales allergisantes qu'ils rencontrent. Cette information en temps réel permet aux professionnels de santé et aux personnes allergiques d'adapter les stratégies thérapeutiques.

Limiter l'exposition chronique à la pollution de l'air extérieur :

- ▶ Intégrer la qualité de l'air dans le Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat-Déplacements. Le PLUi-HD est le document central permettant de prendre en compte de façon opérationnelle des liens de causalité entre aménagement / formes urbaines et qualité de l'air. Des préconisations sont intégrées dans une Orientation d'Aménagement et de Programmation, afin de prendre en compte la qualité de l'air lors de la conception des aménagements en renouvellement ou en création, et de protéger la santé des habitants et des usagers.

Créer les conditions d'une meilleure qualité de l'air intérieur :

- ▶ Sensibiliser les acteurs du bâtiment à la prise en compte de la qualité de l'air dans la conception et la réalisation des travaux et notamment dans les opérations de rénovation. Il s'agira d'informer sur l'efficacité et l'emplacement optimal des systèmes de ventilation, de promouvoir l'utilisation de matériaux peu émissifs, d'encourager à porter attention aux émissions de poussières lors des travaux.
- ▶ Faire connaître « Int'Air Agir », dispositif d'accompagnement pour la gestion des plaintes et situations imprévues de pollution de l'air à l'intérieur des logements porté par ATMO Grand Est, l'ARS Grand Est et l'AP3A.

| | | | |
|---------------|------|--------------------|---|
| <i>Pilote</i> | DCTE | <i>Partenaires</i> | DUEU MGN / DHRU MGN, COM MGN, DT MGN, DMC MGN, DCP MGN / SCALEN / ATMO Grand Est / Préfecture 54 / MHDD |
|---------------|------|--------------------|---|

Mesure 3 : Sensibiliser aux enjeux de la qualité de l'air et donner les clés pour agir

Cette mesure vise à renforcer les connaissances sur la qualité de l'air des habitants du Grand Nancy, particuliers comme professionnels, afin de les rendre acteurs de la qualité de l'air qu'ils respirent.

Former les acteurs relais à la qualité de l'air

- ▶ Former les élus du territoire et les agents de la Métropole du Grand Nancy à la qualité de l'air. Cette formation pourra prendre la forme d'un événement au sein des locaux d'ATMO Grand Est.
- ▶ Accompagner les interlocuteurs de publics ciblés en fonction de leurs besoins (décideurs, monde associatif, universités et Grandes Écoles, entreprises, etc.).

Sensibiliser par des actions de proximité

- ▶ Animer un prêt de micro-capteurs de particules fines à destination des habitants
Ce prêt sera animé auprès d'habitants sur la base des enseignements de l'étude Casp'air et en partenariat avec l'ALEC Nancy Grands Territoires.
- ▶ Apporter un appui technique aux projets du territoire
La Métropole apporte un soutien technique aux porteurs de projets et participe aux différents comités associés.
Exemples de projets :
 - « Brigade de l'air » par la MJC Lorraine
 - « Surveillance de la qualité de l'air intérieur » par la Mairie de Vandœuvre-lès-Nancy
- ▶ Intervenir sur des événements grand public
Pour l'élaboration de stands grand public, la Métropole s'appuie en partie sur les outils pédagogiques mis à disposition par ATMO Grand Est. Ils seront déployés dans le cadre des événements suivants :
 - Jardins de ville jardins de vie
 - Semaine de l'Habitat et du Développement Durable
 - Journée d'Accueil des Nouveaux Nancéiens

| | | | |
|---------------|------|--------------------|--------|
| <i>Pilote</i> | DCTE | <i>Partenaires</i> | Divers |
|---------------|------|--------------------|--------|

Mesure 4 : Consolider la connaissance des enjeux propres au territoire de la Métropole

La recherche qualifie de façon de plus en plus précise les impacts de la qualité de l'air sur la santé. Les échanges avec le monde de la santé et de la recherche ainsi qu'une amélioration de la connaissance des spécificités du territoire (sensibilités, polluants problématiques, populations et lieux impactés, ...) doivent permettre d'ajuster les actions de la Métropole en faveur de la qualité de l'air.

Approfondir les connaissances sur les enjeux de santé publique liés à la pollution de l'air à l'échelle du territoire de la Métropole

- ▶ Dans le cadre des actions de la Métropole sur la qualité de l'air, instaurer une démarche d'échanges et d'apport mutuel avec les professionnels confrontés aux enjeux de santé du territoire (avec l'appui du comité de pilotage existant « Air et Santé »).

Effectuer une veille sur les sujets émergents

- ▶ Une veille scientifique et réglementaire permettra d'anticiper les enjeux d'avenir, qui dépassent les polluants actuellement réglementés. Les thématiques émergentes sont notamment l'augmentation des concentrations d'ozone et de pollens en lien avec le dérèglement climatique, mais également les pesticides dans l'air, la biosurveillance, les poils urticants (chenilles processionnaires), les microplastiques, le méthane, les platinoïdes...

| | | | |
|---------------|------|--------------------|--|
| <i>Pilote</i> | DCTE | <i>Partenaires</i> | ATMO Grand Est / ARS Grand Est / ORS Grand Est / CHRU-UL / Santé Publique France / DREAL Grand Est |
|---------------|------|--------------------|--|

Moyens et ressources

| Budget de fonctionnement | Budget d'investissement |
|--------------------------|-------------------------|
| ▶ 1.5 ETP | ▶ 1 M€ Fonds Air Bois |

Objectifs et indicateurs

| Objectifs et impacts | Indicateurs de suivi |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ▶ Diminution des polluants d'ici 2028 : <ul style="list-style-type: none"> - PM_{2.5} : -77% - NO_x : -67% - SO₂ : -83% - COVNM : -54% ▶ Diminution des polluants d'ici 2050 : <ul style="list-style-type: none"> - PM_{2.5} : -81% - NO_x : -82% - SO₂ : -95% - COVNM : -71% - NH₃ : -23% | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Diminution des émissions de NO_x et de PM du secteur transport, diminution des concentrations de NO_x, PM et O₃ ▶ Augmentation du taux d'équipement en vignettes Crit'air ▶ Nombre d'appareils de chauffage au bois renouvelés ▶ Nombre de personnes sensibilisées lors d'animations ▶ Augmentation du nombre d'inscrits au service d'alerte |

Calendrier

| 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 |
|-----------------------------------|----------------|-------------------------|------|------|------|
| | | ZFE au 31 décembre 2024 | | | |
| AAP ADEME Fonds Air Bois | Fonds Air Bois | | | | |

Action cadre

AC6.A1 – Structurer une cellule d'ingénierie financière au service des transitions

Contexte et enjeux

Atteindre les objectifs ambitieux de réduction des émissions de GES fixés par la stratégie métropolitaine implique l'exécution de nombreuses mesures à un rythme soutenu et une mise en marche coordonnée des acteurs du territoire avec des financements en conséquence. Chaque direction de la métropole agit à son échelle pour trouver et proposer des financements pour ses propres politiques. Chacune d'entre elles contribue à sa mesure à la transformation des territoires et possède une partie de l'expertise nécessaire à la mise en place de cette action. L'enjeu est de se doter d'une expertise de recherche en financements afin de simplifier les démarches et de se donner les moyens de développer et de soutenir ces actions.

Animation Métropole Grand Nancy

| | |
|---|--------------------------|
| <i>Pilotage</i> | <i>Services associés</i> |
| Direction du Climat et de la Transition Énergétique | DFCG, Mission Europe |

Description et finalités de l'action cadre

Cette action vise à structurer une cellule d'ingénierie financière au sein de la Métropole du Grand Nancy. Cette cellule, résolument transversale pourra intervenir en appui de l'ensemble des politiques publiques, et devra contribuer à la mise en place de la stratégie de financement de la transition écologique et énergétique de court et long-terme et déterminer les modes de financements optimaux des différentes actions. Elle visera à identifier, évaluer et mobiliser les différents mécanismes de financement des actions déployées. Elle apportera un soutien aux différents services métropolitains dans la conduite des processus de financement des projets. Elle visera également à accélérer le passage à l'acte des acteurs locaux. Pour cela la Métropole entend renforcer son ingénierie financière, avec les objectifs suivants :

- ▶ Mobiliser les financements nécessaires à la réalisation des projets de transition écologique et énergétique métropolitains
- ▶ Assurer la cohérence des solutions de financement disponibles à l'échelle métropolitaine dans une vision transversale, afin de limiter le risque d'une perte de visibilité et complexité accrue par la démultiplication des dispositifs
- ▶ Concevoir des mécanismes de financement innovants pour répondre aux besoins des différents acteurs et secteurs.

Cette cellule d'ingénierie financière doit jouer un rôle proactif dans la recherche de financements et se positionnera en tant que généraliste de l'ingénierie financière de la transition énergétique, afin d'identifier l'ensemble des financements mobilisables dans le cadre de la mise en œuvre du PCAET (Europe, État, collectivités, privés, etc.). Elle devra également repérer les différents appels à projets, auxquels la Métropole pourra souscrire dans le cadre de son action. Pour cela, un travail de structuration d'un dispositif de veille sera à déployer. Au service de l'ensemble des directions métropolitaines, la cellule sera mobilisable à chaque étape des projets. Cette cellule pourra également être mutualisée avec l'ensemble des communes de la Métropole. Ainsi, ce guichet pourra permettre aux partenaires administratifs et financiers des communes d'avoir un interlocuteur compétent sur les mécanismes de financements de la transition énergétique. Ce travail de mutualisation pourra par ailleurs favoriser le développement de projets partagés.

Cette ingénierie financière doit être dynamisée par l'expertise d'une prestation dédiée. Dans un premier temps la fonction pourra être assurée par l'animateur PCAET avec l'assistance de la DFCG et mission Europe, avant une montée en puissance graduelle conditionnée à l'accélération des politiques « climat air énergie ».

| | | | |
|---------------|------|--------------------|--|
| <i>Pilote</i> | DCTE | <i>Partenaires</i> | Directions Métropolitaines, DFCG, mission Europe |
|---------------|------|--------------------|--|

Moyens et ressources

| | |
|--------------------------|-------------------------|
| Budget de fonctionnement | Budget d'investissement |
| ▶ A définir | ▶ A définir |

Objectifs et indicateurs

| | |
|--|---|
| Objectifs et impacts | Indicateurs de suivi |
| ▶ Augmenter la part des projets financés | ▶ Nombre de projets financés ▶ Nombre de dispositifs mobilisés |

Calendrier

| | | | | | |
|-----------------------------------|------|------|------|------|------|
| 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 |
| CDC et recherche d'un prestataire | | | | | |

AC6.A2 – Développer une animation partenariale territoriale et extra-territoriale des actions climat air énergie

Contexte et enjeux

Pour atteindre ses objectifs la métropole est, de fait, dans l'obligation de générer une dynamique territoriale à l'échelle du bassin de vie pour entraîner l'ensemble des acteurs dans la réduction des émissions de GES. En effet, outre les investissements financiers nécessaires et le développement d'une ingénierie technique, la métropole doit décupler son rôle d'animatrice de la transition avec les acteurs du territoire, mais également plus largement avec les parties prenantes du bassin de vie afin d'optimiser sa politique de transition.

La conscience de l'extrême difficulté de cette tâche et de ses coûts associés plaide pour une coopération renforcée dans la recherche de solutions, de mutualisations, de financements et d'en concrétiser toutes les opportunités. Comme de nombreux sujets ne peuvent se traiter à l'échelle cadastrale de l'espace métropolitain (transports, énergie, agriculture...) une synergie des politiques publiques à l'échelle Sud54 ou au-delà doit être organisée par une coopération étroite de toutes les collectivités concernées.

Afin d'animer la transition écologique et énergétique à l'échelle de son territoire, la Métropole du Grand Nancy anime un Club Climat depuis 2011. Instance de partage d'expérience et de co-construction avec les communes du territoire, elle fait l'objet d'une nouvelle impulsion dans le cadre de l'élaboration du PCAET. La Métropole est par ailleurs engagée dans les travaux de la Multipôle, celle-ci permet de partager les problématiques à échelle du SCoT sur plusieurs thématiques structurantes concourant à la politique de transition écologique.

Animation Métropole Grand Nancy

| <i>Pilotage</i> | <i>Services associés</i> |
|---|----------------------------------|
| Direction du Climat et de la Transition Energétique | Service Démocratie Participative |

Description et finalités de l'action cadre

L'animation territoriale de la politique de transition climat air énergie doit permettre de renforcer la compréhension des enjeux et des décisions qui en découlent, par les parties prenantes. Il s'agira donc de sensibiliser, former et informer rapidement et massivement. Cette animation doit, d'autre part, mettre en mouvement l'ensemble des acteurs du territoire en faveur d'une dynamique collective de transition. Pour cela, la Métropole doit déployer les conditions pour permettre à tout un chacun d'agir, et si possible d'agir ensemble. Cette coopération territoriale permettra de réunir tous les acteurs sur un front commun, et de maximiser les impacts du plan d'actions.

Développer une communauté d'acteurs engagés dans la transition au travers une instance participative

La COP territoriale initiée par la Métropole a permis d'initier une démarche de concertation autour du PCAET lors de son élaboration. Elle a permis de faire émerger une dynamique territoriale par l'organisation de nombreux événements tout au long de l'année 2022. Il faudra poursuivre cette animation afin de maximiser l'engagement des citoyens, des associations et des acteurs économiques du territoire, aux côtés de la Métropole, dans la phase de mise en œuvre du plan d'actions du PCAET.

Cependant les modalités mises en œuvre doivent être revues pour être pérennes. L'objectif sera de déployer une instance participative, offrant un cadre d'échanges et de co-construction permettant de :

- ▶ Apporter une expertise et se saisir de sujets thématiques ou à enjeux pour contribuer activement à la réussite du plan climat.
- ▶ Faire émerger des actions, permettant de démultiplier les leviers opérationnels sur le territoire
- ▶ Co-construire une gouvernance commune de suivi de la mise en œuvre des engagements permettant de sécuriser l'atteinte des objectifs fixés
- ▶ Créer un espace de dialogue, de débats, afin d'interpeller les travaux métropolitains en faveur des transitions.

Cette instance devra associer des partenaires institutionnels, socio-économiques, associatifs, universitaires, conseils de quartiers et des habitants volontaires. Selon les besoins, elle pourra se structurer autour de « commissions thématiques », pouvant intervenir plus spécifiquement sur les différents axes d'actions du PCAET. Une première phase de co-construction, avec l'aide éventuelle d'un AMO, permettra de définir les modalités opérationnelles de cette instance : gouvernance, fréquence de rencontre, modalités de contribution.

Elle devra être valorisée à travers différents plans de communication. Une éventuelle synergie avec la « maison des transitions » (cf action 5.1) peut constituer un levier opérationnel pour cette action. La Métropole apportera un appui dans l'animation de cette instance.

En parallèle la métropole engagera, avec l'appui de SCALEN, des dialogues ciblés auprès des grands comptes publics et privés du territoire pour construire avec eux une feuille de route vers la sortie du carbone.

| <i>Pilote</i> | <i>DCTE / Participation</i> | <i>Partenaires</i> | <i>SCALEN</i> |
|---------------|-----------------------------|--------------------|---------------|
| | | | |

Développer la coopération au sein du bloc communal notamment par l'animation du Club Climat Énergie

Pour que la politique de la métropole soit le plus efficace possible, il faut s'assurer qu'elle soit connue et partagée par tous les acteurs communaux du territoire. Le Club Climat est ainsi l'un des outils permettant à la

métropole d'assurer un suivi par les communes des avancées de sa politique, et d'enrichir une coopération entre tous les acteurs politiques du territoire. Son animation sera ainsi un facteur clé de l'acceptation du plan, et de son évolution.

Les travaux du Club Climat Energie devront permettre de :

- ▶ Diffuser et constituer un socle partagé de la connaissance des enjeux Climat-Air-Énergie
- ▶ Partager, valoriser et documenter les bonnes pratiques
- ▶ Engager des actions concertées ou mutualisées
- ▶ Sécuriser la mise en œuvre des actions du PCAET en articulation avec les actions territoriales et communales.

| | | | |
|---------------|------|--------------------|----------|
| <i>Pilote</i> | DCTE | <i>Partenaires</i> | Communes |
|---------------|------|--------------------|----------|

Renforcer le dialogue avec les territoires voisins, initier des coopérations territoriales, notamment à l'échelle du Scot

La réussite des actions du PCAET nécessite par ailleurs un renforcement de la collaboration entre les territoires du bassin de vie. En effet, en matière de mobilité, alimentation, énergie renouvelable notamment, l'ambition de la Métropole doit s'additionner aux énergies des territoires voisins dans une coopération vertueuse.

Il sera nécessaire de réfléchir à une organisation commune des grands axes de transports, ainsi qu'à l'optimisation de la production d'énergie renouvelable afin de décarboner au plus vite le territoire de manière résiliente. Les travaux pourront s'effectuer par un renforcement des coopérations à l'échelle de la Multipôle Sud Lorraine notamment.

| | | | |
|---------------|------|--------------------|--------------------------|
| <i>Pilote</i> | DCTE | <i>Partenaires</i> | Multipole, EPCI voisines |
|---------------|------|--------------------|--------------------------|

Moyens et ressources

| | | | |
|--------------------------|--|-------------------------|--|
| Budget de fonctionnement | | Budget d'investissement | |
| ▶ A définir | | ▶ A définir | |

Objectifs et indicateurs

| | | | |
|--|--|--|--|
| Objectifs et impacts | | Indicateurs de suivi | |
| ▶ Pérénniser une instance participative autour des enjeux climat air énergie | | ▶ Nombre d'évènement publics | |
| ▶ Pérénniser l'animation du Club Climat Energie | | ▶ Nombre de réunion de la communauté d'acteurs | |
| | | ▶ Nombre de projets mutualisés ou en coopération | |
| | | ○ avec les communes de la métropole | |
| | | ○ avec les EPCI voisines ou Multipole | |

Calendrier

| | | | | | |
|--|--|------|------|------|------|
| 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 |
| Dialogues ciblés | Développement de la communauté d'acteurs engagés | | | | |
| Poursuite du Club Climat Energie | | | | | |
| Renforcer les coopérations territoriales | | | | | |

AC6.A3 – Déployer un observatoire air énergie climat pour suivre et mesurer la mise en œuvre du PCAET

► *Orientation 1 :*

Contexte et enjeux

Afin d'assurer l'efficacité du déploiement du plan d'action durant toute la durée de vie du PCAET (6 ans), la Métropole du Grand Nancy se doit de suivre régulièrement l'évolution de sa politique climat air énergie, et de mettre en place des indicateurs permettant d'évaluer l'impact des mesures déployées. Elle est notamment tenue d'effectuer, dans le cadre de son PCAET, un bilan à mi-parcours (3 ans) et une évaluation en fin de PCAET.

Le pilotage de la mise en œuvre, et le suivi de l'avancement et des impacts des actions du PCAET nécessite de disposer des outils nécessaires pour observer, collecter, capitaliser, publier des données et comprendre les évolutions à l'échelle du territoire. La mise en place d'un observatoire air énergie climat permet donc de suivre au plus près l'évolution de la politique et ainsi de faciliter l'évaluation de cette dernière. Cet observatoire doit permettre d'adapter les mesures à mettre en œuvre en qualité et en quantité en partageant les données nécessaires.

Au-delà de cette approche d'observation, la production et la circulation de l'information sont des accélérateurs d'engagements permettant de construire et diffuser des données consolidées, largement partagées, permettant d'accueillir, mettre en lumière les acteurs du territoire, et faciliter les engagements.

Animation Métropole Grand Nancy

| Pilotage | Services associés |
|---|-------------------|
| Direction du Climat et de la Transition Énergétique | A définir |

Description et finalités de l'action cadre

La Métropole du Grand Nancy, souhaite donc, au travers de la mise en œuvre d'un observatoire se doter d'outils permettant de sécuriser le déploiement de sa politique de transition écologique et énergétique. Cet observatoire sera également un outil permettant d'interpeller les engagements de chaque service de la métropole sur les sujets climat air et énergie.

Mesure 1 : Doter la Métropole d'une fonction de suivi et d'évaluation de la politique de transition écologique et énergétique

Le vote du PCAET est une première étape déterminante dans la structuration de la politique climat air énergie métropolitaine. Elle doit s'accompagner des moyens nécessaires pour réussir la traduction opérationnelle de ses engagements. Pour cela, la Métropole souhaite renforcer les moyens humains pour prendre en charge le pilotage et le suivi annuel de la mise en œuvre du PCAET. Ainsi il s'agira de :

- Définir les outils et modalités de pilotage d'un programme multithématique afin d'assurer la traduction opérationnelle du plan d'actions.
- Assurer l'intégration des objectifs du PCAET dans l'ensemble des politiques publiques de la Métropole, notamment par l'intégration de critères climat air énergie dans les délibérations métropolitaines (sobriété, bilan carbone, impacts et bénéfices environnementaux/biodiversité, qualité de l'air)
- Mobiliser les partenaires au service de la réalisation des actions du PCAET
- Planifier les projets et animer les équipes pour sécuriser l'atteinte des objectifs en définissant les différents jalons de la mise en œuvre et instaurant les instances permettant de piloter les tâches à réaliser
- Structurer le suivi de la politique climat air énergie, afin de préparer leurs évaluations en définissant les indicateurs à suivre, ainsi que leurs modalités de collecte.
- Renouveler le suivi TETE-CAE. L'objectif est de solliciter une demande d'audit et de labellisation pour la commission de juin 2023 et d'inscrire le territoire dans un nouveau cycle de 4 ans. et le compléter avec la labellisation Économie Circulaire de l'ADEME (cf action complémentaire n°3.C3).

| Pilote | Cabinet / DCTE | Partenaires |
|--------|----------------|-------------|
|--------|----------------|-------------|

Mesure 2 : Accompagner l'animation du Conseil Métropolitain pour le Climat

Dans le cadre de l'élaboration de son PCAET, la Métropole a initié la création d'une instance scientifique, en capacité de porter un regard objectif et prospectif sur l'action métropolitaine relative à la transformation nécessaire du territoire et des modes de vies. Composé de 10 experts du territoire, reconnus dans leur domaine, le Conseil Métropolitain pour le Climat débutera ses travaux avec la phase de mise en œuvre. Ils seront fondés sur des expertises sectorielles, permettant d'évaluer l'impact des engagements, actions, mesures en place et prévues dans le cadre du PCAET en rapport aux objectifs de la stratégie métropolitaine. Il formulera le cas échéant des recommandations et propositions pour outiller la Métropole du Grand Nancy à l'atteinte de ses objectifs. Organisme indépendant, il pourra s'auto-saisir pour interpeller la Métropole sur son engagement climat air énergie, et évaluer la bonne mise en œuvre des actions.

La Métropole assumera un rôle d'animateur de cette instance. Elle viendra la nourrir avec les données issues du suivi des actions (mesure 1) ainsi que celles relevées par l'observatoire (mesure 3) ou encore par le conseil de développement durable (C3D).

| Pilote | Cabinet / DCTE | Partenaires | Partenaires |
|--------|----------------|-------------|-------------|
|--------|----------------|-------------|-------------|

Mesure 3 : Créer un observatoire Air Energie Climat de la santé et des modes de vies

L'observatoire sera l'outil opérationnel permettant de déployer les indicateurs sur le territoire, et de centraliser les données afin de les évaluer en continu, et non seulement lors des périodes réglementaires (tous les 3 et 6 ans). Véritable thermomètre du PCAET, l'accès à ces données globales et territorialisées devra être effectif et simple d'accès.

La Métropole s'appuiera sur les compétences de la SCALEN (lien avec ATMO) pour mettre en place les indicateurs à suivre, les modalités de collecte et de restitution. L'objectif, sera de compléter les observatoires existants et à considérer dans le cadre de la mise en œuvre du PCAET (cf. observatoire de la rénovation énergétique), pour disposer d'une vision transversale, de la mise en œuvre des actions, et de leurs impacts sur les enjeux territoriaux. Afin de valoriser les données issues de l'observatoire, un serveur de données pourra être déployé. Celui-ci permettra de donner en libre accès des jeux de données consolidés. Cet « *open data* » aura pour objectifs :

- ▶ d'outiller les services métropolitains, des communes et des partenaires par la centralisation de données locales
- ▶ d'assurer une transparence des résultats des actions mises en œuvre et leur exploitation par la société civile ou privée dans un souci d'amélioration permanente.

| | | | |
|--------|------|-------------|--------|
| Pilote | DCTE | Partenaires | SCALEN |
|--------|------|-------------|--------|

Moyens et ressources

| Budget de fonctionnement | | Budget d'investissement | |
|--------------------------|--|-------------------------|--|
| ▶ 1 ETP | | ▶ A définir | |
| ▶ PPA SCALEN | | | |

Objectifs et indicateurs

| Objectifs et impacts | Indicateurs de suivi |
|---|---|
| ▶ Un référent CAE nommé dans chaque direction | ▶ Avancée des actions au regard de leur planification |
| ▶ Un suivi informatisé des actions (cf DSIT) | ▶ Nombre de sollicitation du CMC |
| ▶ Mobiliser le CMC | ▶ Volume de données disponible de l'observatoire |
| ▶ Déployer l'observatoire | |

Calendrier

| 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 |
|---------------------------------|----------------------------|---------------------------------|------------------------|------------------------|------|
| Recrutement d'un chef de Projet | Mise en œuvre et suivi | | Bilan | Mise en œuvre et suivi | |
| Animation du CMC | | | | | |
| | Création de l'observatoire | Mise des données en accès libre | Mises à jour annuelles | | |